

### **5.2.5 BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN GÉOGRAPHIE)**

## BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN GÉOGRAPHIE) ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

### Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 20 critères ont été développés aux fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie). L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité relativement à chacun des critères applicables au programme. Le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint au rapport afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer en ce qui a trait aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

### Paramètre 1 - La pertinence sociale du programme

Comme point de départ, le Comité reconnaît que la géographie est un champ d'études multidisciplinaire qui de par sa nature semble permettre l'accès à divers types de carrières. Fondé sur une formation permettant de mieux comprendre les dynamiques et les enjeux territoriaux du monde dans lequel nous évoluons, le programme de spécialisation en géographie offre une panoplie de débouchés sur des carrières où les diplômées et les diplômés agissent à titre d'intervenantes et d'intervenants dans des milieux exigeant ce genre d'expertise. La polyvalence et le sens critique des géographes en font des « généralistes polyvalents » capables d'agir dans diverses sphères de la vie sociale, culturelle, économique, politique et environnementale. L'Unité démontre bien le niveau d'engagement du corps professoral, d'abord à s'impliquer dans la communauté afin de contribuer à l'avancement des connaissances, puis à offrir ses services à la collectivité, ainsi qu'à sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'engagement citoyen afin de les encourager à vulgariser et à diffuser les connaissances qui ressortent du domaine. Somme

toute, le programme répond aux cinq critères liés à ce premier paramètre. (Voir le Formulaire-synthèse ci-joint.)

### Paramètre 3 - Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

À l'instar des autres programmes ciblés par cet exercice, le programme de spécialisation en géographie diplôme très peu d'étudiantes et d'étudiants. Toujours est-il que les inscrits au programme affichent un *taux élevé d'obtention de diplôme* (critère 3.2 – question 16) ainsi que de très bons *taux de placement et de taux de poursuite aux études supérieures* (critère 3.10 (a)-(b) – question 26). Le *coût marginal du programme* (critère 3.9 – question 25), tel qu'établi par le Comité, atteint également le seuil attendu.

Néanmoins, il y a lieu de souligner que le faible nombre de diplômées et diplômés a encore chuté durant les trois dernières années de la période évaluée, et qu'on atteint une moyenne annuelle d'un diplômé par année pour la période (2008-2010). L'équipe professorale responsable du programme présente certaines explications quant à cette situation. Parmi celles-ci, on suggère que la géographie n'est peut-être pas assez bien connue dans les écoles secondaires, qu'elle souffre possiblement de méconnaissance de la part des conseillères et conseillers en orientation et qu'ils sont peu familiers avec ses possibles débouchés en dépit du fait qu'elle fasse toujours partie du cursus scolaire. Autre aspect curieux, mais quand même intéressant, c'est l'allusion de l'Unité à l'effet que le programme de spécialisation a rencontré des défis à la suite de la transformation des programmes en éducation au milieu des années '90 (lesquels sont passés de programmes de quatre ans à des programmes intégrés de cinq ans) ce qui aurait eu un effet néfaste autant sur les inscriptions au programme de spécialisation qu'à la majeure en géographie. Bien qu'aucun chiffre n'ait été présenté pour soutenir cette affirmation, les données officielles indiquent pourtant que le nombre de diplômées et diplômés de la spécialisation était à un niveau plus élevé durant la première moitié de la période couverte par cette étude (moyenne annuelle de 3,2 diplômés/année – 2001-2005) qu'il ne l'était durant la seconde moitié (moyenne annuelle de 2 diplômés/année – 2006-2010). Les membres du Comité demeurent un peu perplexes devant l'hypothèse que la diminution des inscriptions à la spécialisation en géographie se serait matérialisée 12 ans après la mise en œuvre des nouveaux programmes en éducation.

Dans l'ensemble, le programme a satisfait à six des huit critères retenus pour ce paramètre, dont les trois critères incontournables. Seuls les deux critères complémentaires 3.3 (question 17 – *Ratio d'inscriptions par crédit enseigné dans les cours disciplinaires*) et 3.6 (question 21 - *Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein*) n'ont pas été atteints. En effet, le ratio du critère 3.6 affiche un bas niveau de performance ce qui n'est pas surprenant étant donné que la période évaluée correspond à un bloc de cinq ans où il y a eu une chute notable dans les inscriptions. (Voir le Formulaire-synthèse ci-joint.)

### Paramètre 4 - La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

L'Unité attire bon nombre d'étudiants des autres programmes puisque 81% des *inscrits à ses cours disciplinaires sont des étudiants hors discipline* (critère 4.2 – question 29). L'offre de cours de service témoigne de l'inclusion de la discipline dans les profils de plusieurs autres programmes offerts à notre institution.

### **Paramètre 5 - Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

Le critère 5. 1 (questions 32 à 35) lié à ce paramètre révèle que le corps professoral de l'Unité contribue de façon appréciable à la RDC, et ce tant au *niveau des contributions annuelles moyennes par professeure/professeur avec que sans comité de lecture*, et que ces activités sont en ligne avec le *niveau annuel moyen de financement obtenu par professeure/professeur pour la RDC* (critère 5.2 – question 36). Il y a lieu de souligner que malgré l'absence d'un programme de 2<sup>e</sup> cycle en géographie à l'Université de Moncton, l'Unité réussit à très bien intégrer ses étudiantes et ses étudiants dans les activités de RDC. Au final, le programme atteint le seuil attendu de l'ensemble des critères liés à ce paramètre. (Voir le Formulaire-synthèse ci-joint.)

### **Paramètre 2 - Forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir**

L'analyse des informations obtenues sur *l'historique du programme, ses forces et faiblesses*, ainsi que les *défis et obstacles* rencontrés au fil des années, jumelée à la *Vision d'avenir et les perspectives de développement du programme* (critère 2.4 - question 43) ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme.

L'Unité mentionne que les recommandations formulées par l'examinatrice externe lors de la dernière évaluation de programme (2008) ont été prises en compte dans le cadre de la reconfiguration du programme. Parmi celles-ci, on indique notamment que pour le recrutement étudiant, on doit utiliser une stratégie plus agressive pour attirer plus d'étudiants à ses programmes. Le Comité est d'accord avec cette recommandation, mais se demande ce que l'Unité a fait à cet égard depuis 2008 car le niveau d'inscriptions est à la baisse depuis ce temps. D'ailleurs, les statistiques d'inscriptions dans la discipline de géographie démontrent que les étudiantes et étudiants favorisaient la majeure à la spécialisation dans un ratio de 2 à 1 durant la période 2001-2011, et que l'écart s'est élargi à 4 à 1 *en faveur de la majeure* au cours des cinq dernières années (2008-2012). Le Comité est d'avis qu'une stratégie plus agressive de recrutement doit comprendre une forte implication du corps professoral de l'Unité. Les professeures et les professeurs de la discipline sont les experts du domaine et sont les mieux placés pour renseigner le milieu sur la formation offerte ainsi que les débouchés disponibles. Une stratégie concertée entre l'institution et l'Unité devrait donc être envisagée.

Il reste qu'à la lumière de l'ensemble des informations fournies, elles ne permettent pas d'envisager que ce programme pourra évoluer de façon appréciable au-delà de son état actuel. Par conséquent, le critère 2.4 (question 43) – *Vision d'avenir et perspectives de développement de programme* n'est pas considéré atteint.

**Recommandation préliminaire quant au futur de ce programme**

Le programme se tire bien d'affaire au chapitre des critères retenus. L'évaluation du Comité démontre qu'il a atteint le seuil attendu pour 17 des 20 critères étudiés. Parmi les critères non atteints, seul l'un des trois est d'ordre incontournable, soit le critère 2.4 (question 43 - *Perspectives d'avenir et de développement du programme*). D'ailleurs, c'est la question qui préoccupe le Comité le plus puisqu'elle n'est pas en adéquation avec la balance des autres résultats. Le programme possède pourtant de solides atouts, notamment au niveau de son corps professoral, et les nombreuses possibilités de carrières qui en font un programme tout désigné pour la jeunesse montante.

Quant à l'accès aux études de 2<sup>e</sup> cycle, la spécialisation en géographie semble obligatoire dans certaines universités tandis que la majeure peut être acceptable ailleurs si la candidate ou le candidat présente un dossier de haut calibre.

À la suite de l'analyse des informations fournies, le Comité juge que le programme doit être maintenu. Cependant, il recommande que l'Unité développe un plan de relance qui priorise une stratégie de recrutement concertée, puisque la viabilité du programme repose sur l'augmentation de ses effectifs étudiants. Il semble illogique qu'une formation qui offre autant de carrières concrètes et variées ne soit pas plus attirante qu'elle ne l'est présentement.

Par conséquent, le Comité recommande que l'équipe professorale participe activement avec le service de recrutement au développement d'une approche de recrutement qui permettra de mieux exposer ce champ d'études et ses possibilités de carrières.

De façon plus spécifique, le Comité recommande que le plan de relance soit précisé durant les 12 mois suivants l'acceptation de ce rapport par le Sénat académique. De plus, le Comité recommande que le programme fasse de nouveau l'objet d'une étude de sa viabilité au plus tard à la suite de l'année universitaire 2018-2019.

**Réactions du Comité ad hoc à la réplique de l'Unité suite au dépôt du rapport préliminaire.**

L'UARD en géographie (ci-après *l'Unité*) demande certaines précisions quant aux aspects plus spécifiques à couvrir dans le plan de relance qu'il doit préparer pour son programme de spécialisation au-delà de la « stratégie plus agressive de recrutement ». Le Comité renvoie l'Unité à la section 5.1 du présent document où sont spécifiés les paramètres d'un plan de relance pour l'ensemble des programmes ciblés par une telle recommandation.

Le Comité reconnaît les efforts déployés par l'Unité pour accroître la visibilité et le rayonnement de la discipline afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants à ses programmes de géographie, y compris à la spécialisation. Bien que le Comité soit d'avis que les efforts de l'Unité sont considérables à cet égard, il reste que l'étendue de ces efforts, comparativement aux plus récentes statistiques d'inscription, présente un écart important et la situation demeure fort inquiétante. On comprend que l'admission à la spécialisation ne se fait pas dès l'entrée à l'Université mais plutôt après que l'étudiante ou l'étudiant ait accumulé 50 à

60 crédits universitaires et ait obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,50/4,30. Le programme de spécialisation a obtenu d'excellents taux d'obtention de diplôme chez les sept cohortes étudiantes étudiées (2001 à 2007) mais les inscriptions sont nettement à la baisse depuis les cinq dernières années (moyenne annuelle de 1,8 inscriptions totales<sup>3</sup> au programme entre 2009 et 2013; le programme compte un total d'*une seule inscription*<sup>4</sup> à l'automne 2013). Le plan de relance devra mettre de l'avant une vision claire et concertée qui saura renverser cette tendance.

#### **Recommandation finale**

Étant donné l'information fournie par l'Unité, le Comité reconnaît que le programme s'illustre bien sur la majorité des critères évalués dans cette étude. De plus, il reconnaît l'apport considérable du corps professoral de l'UARD en géographie à l'évolution de cette discipline à l'Université de Moncton. L'Unité a bien démontré les débouchés potentiels d'emplois en lien avec cette formation. Toujours est-il que malgré la qualité apparente du programme, sa vocation professionnelle de nature multidisciplinaire et les nombreux efforts déployés pour y intéresser davantage d'étudiantes et d'étudiants, le programme n'a pas réussi à en attirer suffisamment depuis les dernières années. Le Comité considère que la situation a atteint un seuil *critique*. Le programme doit démontrer sa capacité à attirer de nouvelles admissions sans quoi l'état actuel de l'effectif étudiant sera insuffisant pour soutenir la viabilité du programme. À la lumière de ces constats, le Comité maintient sa recommandation d'exiger de l'UARD de présenter un *plan de relance* pour le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie) dans lequel il doit prioriser une stratégie de recrutement.

#### ***Recommandation 5 au Sénat académique :***

***Le Comité recommande que l'UARD en géographie présente un plan de relance pour le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie) dans lequel il doit prioriser une stratégie de recrutement.***

<sup>3</sup> Il s'agit ici de la moyenne annuelle de l'effectif étudiant total dans le programme, et pas seules les nouvelles admissions.

<sup>4</sup> Il s'agit ici de l'effectif étudiant total dans le programme, et non pas seule une nouvelle admission.

## RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN GÉOGRAPHIE)

M Jean-François Richard,  
Président du Comité ad hoc

Monsieur,

Suite au rapport rédigé par le Comité ad hoc sur l'évaluation et la formulation de recommandations sur la viabilité de certains programmes, je vous fais parvenir nos réactions sur certains points qui y sont présentés.

Le Comité reconnaît dans son rapport que le programme de spécialisation en géographie offre un vaste éventail de possibilités de carrières et que l'Unité démontre bien le niveau d'engagement de son corps professoral dans la communauté par le biais de ses travaux de recherche, d'enseignement et de services à la collectivité. À preuve, notre programme a atteint 17 des 20 critères utilisés pour son évaluation. Le Comité met notamment en évidence le fait que notre programme bénéficie de : « ...solides atouts, notamment au niveau de son corps professoral, et les nombreuses possibilités de carrières qui en font un programme tout désigné pour la jeunesse montante. »

Toutefois, nous souhaiterions que deux points soient clarifiés par le comité. Il s'agit des notions de « plan de relance » et de « stratégie concertée ». Dans le rapport, les deux éléments suivants sont énoncés : (1) « Le Comité est d'avis qu'une stratégie plus agressive de recrutement doit comprendre une forte implication du corps professoral de l'Unité » et; (2) « Une stratégie concertée entre l'institution et l'Unité devrait donc être envisagée ». Lorsque ces deux éléments seront définis, nous pourrons mieux nous positionner par rapport aux attentes et aux défis qui nous concernent. Quoiqu'il en soit, nous tenons à rappeler que l'ensemble des professeurs de géographie sont motivés à mettre à profit leurs compétences et leurs connaissances afin d'accroître la visibilité et le rayonnement de notre discipline au sein de l'Université de Moncton pourvu qu'il en soit ainsi du côté du service de recrutement. Toutefois, il est crucial de rappeler que le recrutement est avant tout une responsabilité de l'institution et non des professeurs qui doivent plutôt assumer des tâches de recherche, d'enseignement et d'implication sociale en premier lieu. D'autre part, la mise en place d'un plan de relance et d'une stratégie de recrutement (agressive ou non) implique le déploiement de ressources humaines et matérielles supplémentaires, lesquelles sont du ressort de l'Université de Moncton.

Nous croyons que le deuxième paragraphe du paramètre 3 (p. 2) du rapport préliminaire ne reflète pas l'esprit des discussions et du texte que nous vous avons soumis. Le fait que la géographie à l'école secondaire soit intégrée au sein de cours qui regroupent d'autres disciplines, plutôt qu'uniquement la géographie comme c'était le cas auparavant, a probablement été défavorable pour notre discipline. Nous ne sommes pas en mesure de fournir des chiffres précis à ce sujet. Néanmoins, si les étudiants sont moins exposés et familiers à la géographie durant leurs études au

niveau pré-universitaire, ils auront sûrement moins tendance à s'inscrire dans cette même discipline à l'université.

Au cours des dernières années, particulièrement depuis 2008, plusieurs efforts ont été consentis afin de tenter de contrer la baisse des inscriptions dans notre programme. Une des principales mesures consistait à la mise en place de nouveaux programmes suite à l'exercice de l'évaluation des programmes amorcée en 2007. Celle-ci devait nous permettre de proposer de nouveaux cours mieux adaptés à la réalité de notre société. Or, le démarrage de ces nouveaux programmes n'a pu être effectué en raison de l'exercice de reconfiguration mis en place par l'université au cours de la même année alors que nous étions déjà prêts à lancer une version améliorée de nos programmes. Ces derniers n'ont toujours pas débuté au moment d'écrire ces lignes, malgré tout le temps et l'énergie que nous y avons consacrés. Rappelons que cette énergie et ce temps auraient pu servir à développer des activités de recherche et de création ou à favoriser le recrutement d'étudiant.e.s. L'Unité de géographie a déjà pris l'initiative de cibler plusieurs actions visant à contrer l'érosion de nos effectifs étudiants (voir le document en annexe). Cet effort, issu de notre propre initiative, a été appuyé par la Faculté des arts et des sciences sociales notamment par le biais de crédits de dégrèvement accordé à un professeur. Menés de front sur les trois campus, nos efforts se sont également concrétisés par de multiples actions et réalisations depuis 2008 dont la publication de deux articles présentant nos programmes et notre discipline dans L'Acadie Nouvelle et L'Étoile, la réalisation de deux vidéos promotionnelles (de concert avec le service de recrutement), de présentations dans le cadre de journées carrières dans les écoles, la participation de professeurs aux journées portes ouvertes organisées à l'université ainsi que dans le cadre du programme Destination Moncton et de journées carrières dans les écoles secondaires. Puisque ces efforts sont relativement récents, il va de soi que leurs impacts ne se traduisent pas de manière immédiate par une hausse du nombre d'inscriptions dans nos programmes. Nous sommes bien conscients qu'il reste encore du travail à faire (tel que décrit dans le document annexé) notamment en ce qui concerne la préparation d'un dépliant promotionnel de nos programmes qui sera destiné aux orienteurs des écoles secondaires ainsi que l'amélioration et la mise à jour de notre site web.

Finalement, nous voudrions signaler qu'il existe déjà dans la structure actuelle de notre institution un processus d'évaluation systématique des programmes qui revient tous les cinq ans. Il nous semble qu'une nouvelle étude de viabilité serait en fait un dédoublement de l'exercice d'évaluation du programme qui devra, de toute façon, être effectué en 2018 comme prévu par notre institution.

Je souhaite, au nom de l'UARD, avoir répondu aux attentes du comité et je demeure disponible pour répondre à vos questions si vous le désirez. Veuillez accepter, Monsieur Richard, l'expression de mes sentiments distingués.

Guillaume Fortin, professeur agrégé, directeur adjoint du département d'histoire et de géographie, responsable de l'UARD de géographie

## Formulaire- synthèse d'évaluation des programmes ciblés

### Programme ciblé: Baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie)

#### Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	2/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	3/3	oui
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômés/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		oui
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	3/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	3/3	oui

**Critères incontournables atteints = 2/2**

**Critères complémentaires atteints = 3/3**

#### Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/O puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	5/5	oui

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011. a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000 b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000 c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000 d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	3/5 2/5 3/5 s/o	non
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	3/5	oui
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	5/5	oui
Critère 3.6 (question 21) : Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeur et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	2/3	oui
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.	s/o	s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	2/3	oui
Critère 3.10 (question 26) : a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme. b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5 5/5	oui

Critères incontournables atteints = 3/3

Critères complémentaires atteints = 3/5

**Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise.		s/o
Critère 4.2 (question 29): Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1 <sup>er</sup> cycle seulement).	4/5	oui

**Critère complémentaire atteint = 1/1**

**Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011.		
a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.). (questions 31, 32, 34 et 35)	2/3	oui
b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.). (questions 33, 34 et 35)	3/3	
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	3/5	oui
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		oui
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	2/3	oui

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures.</p> <p>1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise : OUI_X_ NON ___ Parfois ___ (veuillez préciser, le cas échéant)</p> <p>2. Votre programme de majeure offre l'accès direct à la maîtrise : OUI ___ NON ___ Parfois_X_ (veuillez préciser, le cas échéant) pour un étudiant avec un dossier de haut calibre.</p>		<p>oui</p> <p>s/o</p>
<p>Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2<sup>e</sup> cycle de l'Université de Moncton.</p>		s/o

**Critère incontournable atteint = 1/1**

**Critères complémentaires atteints = 4/4**

#### Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme

Critère	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.</p>	1/3	Non

**Critère incontournable atteint = 0/1**

#### Synthèse des résultats :

Critères incontournables : 1 non atteint – 6 atteints

Critères complémentaires : 2 non atteints – 11 atteints

#### Recommandation quant au futur de ce programme :

1. Le maintien du programme dans son état actuel \_\_\_\_\_
2. Un plan de relance du programme \_\_\_X\_\_\_
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme \_\_\_\_\_
4. L'abandon du programme \_\_\_\_\_
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable \_\_\_\_\_

**5.2.6 BACCALAURÉAT ÈS ARTS  
(SPÉCIALISATION EN HISTOIRE)**

## BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN HISTOIRE) ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

### Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en histoire). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 20 critères ont été développés aux fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en histoire). L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité en lien avec chacun des critères applicables au programme. De plus, le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint à la présente afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer par rapport aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

### Paramètre 1 – La pertinence sociale du programme

Comme le souligne le Répertoire des programmes de 1<sup>er</sup> cycle à l'Université de Moncton, le programme de spécialisation en histoire « est axé sur une étude approfondie de la discipline historique ». Il comprend un total de 66 crédits en histoire y compris la rédaction d'un mémoire. Dans son formulaire-réponses, l'Unité précise que le programme « contribue aussi à soutenir et à relever le dialogue et la réflexion sur les rapports entre histoire et mémoire au sein des sociétés, notamment par la culture générale et spécialisée qu'il lègue aux étudiantes et étudiants », ceci répondant au seuil attendu du critère 1.1 (questions 6 & 7 - *Besoins de la société auxquels ce programme répond et préparation au travail et aux études supérieures*).

Le Comité reconnaît, comme l'Unité, que la spécialisation en histoire possède des atouts indéniables. L'engagement du corps professoral à l'égard de l'encadrement des étudiantes et des étudiants inscrits au mémoire est remarquable. En fait, le Comité est d'avis que l'Unité a su

démontrer que la principale force de la spécialisation réside en sa capacité d'offrir un programme individualisé assorti d'un accompagnement étroit du parcours des étudiantes et des étudiants. Le Comité salue aussi les efforts d'intégration de ces derniers dans des activités de recherche et d'assistantats où le développement de compétences liées à la recherche et l'analyse critique ainsi qu'à la communication orale et écrite les préparent bien au marché de l'emploi et à la poursuite d'études supérieures. En plus des cours centrés sur la méthodologie, les diverses thématiques abordées dans la discipline et la réalisation du mémoire en font un programme qui réussit à « soutenir et à relever le dialogue et la réflexion sur les rapports entre histoire et mémoire au sein de nos sociétés ». En ce sens, le programme réussit aisément à *sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'engagement citoyen et à la diffusion et à la vulgarisation des connaissances* (critère 1.3 – question 9).

Par contre, le Comité est étonné de constater qu'en regard des forces du programme, l'Unité n'ait pas insisté sur la thématique acadienne et le rôle du programme à relever le dialogue en donnant une voix à l'Acadie par une meilleure compréhension de son histoire et par l'examen de sa mémoire. Pourtant, les *activités RDC du corps professoral qui contribuent à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société* (critère 1.2 – question 8) et *leurs services à la collectivité* (critère 1.5 – question 15) dénotent une contribution significative pour le développement des connaissances de la société, notamment acadienne. Elles semblent aussi avoir un impact positif sur l'expérience universitaire que vivent les étudiantes et les étudiants du programme par le biais de leurs cours et des autres activités para-académiques. Enfin, même si le programme « s'aligne très bien avec les programmes dans les autres universités canadiennes », le Comité est d'avis que les études acadiennes devraient davantage être à l'avant-plan du programme d'autant plus que cette thématique a été déterminée par l'Université comme le premier des trois axes prioritaires de développement à privilégier dans la formation, la recherche et les services à la collectivité.

Le Comité constate que l'Unité attribue un certain rôle négatif à l'arrivée du baccalauréat combiné en éducation lequel aurait contribué à une diminution du nombre d'inscriptions dans les programmes de spécialisation et de majeure en histoire. Du même souffle, cependant, l'Unité avoue qu'au moins trois diplômées et diplômés du baccalauréat combiné ont reçu un diplôme de Maîtrise ès arts en histoire. Puisque le programme combiné en éducation est constitué d'une majeure et non d'une spécialisation, doit-on conclure qu'une majeure en histoire prépare suffisamment bien les étudiantes et les étudiants à poursuivre au deuxième cycle?

Enfin, l'Unité rapporte, comme faiblesse, des lacunes liées à l'absence d'une historienne ou d'un historien antiquiste au sein du corps professoral. Le Comité comprend ce besoin, autant pour la clientèle étudiante de la spécialisation que celle du B.A.-B.Éd primaire et du B.A.-B.Éd (majeure en histoire).

Quant au critère 1.4 (question 10) qui traite des *types d'emploi obtenus par les diplômées et les diplômés*, le Comité considère qu'il y a un lien évident entre ceux-ci et la formation obtenue. Par conséquent, le programme atteint le seuil attendu établi pour ce critère.

Somme toute, le programme a atteint l'ensemble des seuils attendus pour les cinq critères de ce paramètre, dont deux sont incontournables.

### Paramètre 3 – Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Le Comité est préoccupé du *taux d'obtention de diplôme* (critère 3.2 – question 16) ainsi que du taux de départ de l'Université. L'observation de l'Unité à savoir qu'il importe « de connaître le moment du changement et/ou du départ » est pertinente. En termes de taux d'obtention de diplôme (34,2 %), le programme se classe parmi les moins performants des programmes ciblés de premier cycle et quant au taux de départ de l'Université (31,6 %), il affiche parmi les taux de départ les plus élevés chez le même groupe de programmes. Le Comité est d'avis que l'Unité doit viser de meilleurs résultats à ce chapitre, car le taux d'obtention de diplôme est un élément inéluctable de la viabilité d'un programme. Dans ses commentaires, l'Unité précise que 8 départs sur 12 ont été effectués en 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année. Il y aurait quand même lieu d'examiner les conditions d'admission et les mécanismes d'appui à la réussite qui pourraient être mis en place.

L'Unité mentionne à quelques occasions, et cela semble constituer pour l'Unité un argument fort, que « la reconfiguration contribuera à éliminer toute inquiétude sur la viabilité » du programme. Comme la préoccupation du Comité est de déterminer la viabilité du programme, il aurait aimé comprendre en quoi le projet de reconfiguration viendra améliorer la viabilité de la spécialisation en histoire. Certes, le programme reconfiguré offrira moins de cours à option – ce qui devrait améliorer le ratio annuel d'offre de cours à option –, il offrira davantage de séminaires et proposera des rencontres informelles qui permettront de suivre l'état d'avancement des recherches liées au mémoire de fin de baccalauréat. De l'aveu propre de l'Unité, ces changements sont minimes et ne changent pas en profondeur le programme. Ainsi, bien que présentant un potentiel de redresser la rétention des étudiantes et des étudiants au programme, ces changements seront-ils suffisants? Qu'en est-il des efforts pour augmenter les inscriptions au programme?

Dans l'examen de la viabilité, le Comité regarde en outre la capacité du programme à attirer de nouvelles inscriptions. En ce sens, même si on devait soustraire les huit départs avant la 3<sup>e</sup> année, le taux d'obtention de diplôme pourrait certes être amélioré mais le nombre de diplômés ne changera pas et le programme demeurera tout de même ciblé pour l'évaluation de sa viabilité.

En ce qui a trait aux *taux de placement et de poursuite des études* (critère 3.10 – question 26), l'excellente performance du programme dénote aux yeux du Comité que les étudiantes et les étudiants sont bien accompagnés et formés et qu'en conséquence, ils réussissent à se trouver un emploi ou à poursuivre leurs études dans le domaine.

Le *coût marginal du programme* (critère 3.9 – question 25) atteint le seuil établi par le Comité en fonction du ratio du «coût marginal par nombre annuel moyen d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme ».

Dans l'ensemble, le programme atteint six des huit critères liés à ce paramètre. Seuls le critère incontournable 3.2 (question 16 – *Taux de d'obtention de diplôme*) et le critère complémentaire 3.6 (question 21 – *Ratio d'étudiantes/étudiants à temps complet par professeure/professeur à temps plein*) ne sont atteints.

#### **Paramètre 4 – La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton**

L'Unité offre des cours de service en histoire. D'ailleurs, l'ensemble des cours de la discipline affiche un taux de fréquentation de 58,9% d'étudiants hors discipline. Bien que ce taux soit inférieur à ceux de la majorité des autres programmes ciblés de 1<sup>er</sup> cycle, il se trouve que le critère - 4.2 (question 29 – *Proportion d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires*) – a néanmoins atteint le seuil attendu établi par le Comité.

#### **Paramètre 5 – Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

La *contribution à la RDC* (critère 5.1 – questions 32 à 35) est significative. *L'intégration des étudiantes et des étudiants dans des activités de RDC* (critères 5.4 et 5.5 – questions 38 et 39) est aussi considérable. Le Comité salue l'initiative de mettre sur pied un Colloque étudiant en histoire. Celui-ci contribue à faire connaître la recherche dans le domaine de l'histoire. Toutefois, malgré ce niveau d'activités, la *moyenne annuelle de subventions obtenue par professeure/professeur pour la RDC* (critère 5.2 – questions 36) est tout de même inférieure au seuil attendu établi par le Comité.

En ce qui a trait aux liens avec les études supérieures, le Comité comprend que le baccalauréat avec spécialisation en histoire donne un accès direct à la maîtrise mais l'on constate néanmoins que l'accès peut aussi être accordé par le biais de la majeure en histoire.

Au final, pour ce qui est des cinq critères de ce paramètre, le programme atteint tous les seuils attendus sauf celui du critère complémentaire 5.2 (question 36 – *Moyenne annuelle de subvention RDC par professeure/professeur*).

#### **Paramètre 2 – Les forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir**

L'analyse des informations obtenues sur *l'historique du programme, ses forces et faiblesses*, ainsi que les *défis et obstacles* rencontrés au fil des années, jumelée à la *Vision d'avenir et les perspectives de développement du programme* (question 43) ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme.

Toutefois, l'Unité n'a pas apporté beaucoup de précisions sur sa vision d'avenir du programme au-delà de l'idée qu'il faut voir à la mise en œuvre du programme reconfiguré. Bien sûr, la reconfiguration diminuera le coût de livraison du programme, mais il ne peut constituer le seul argument puisque l'examen de la viabilité s'étend au-delà de son aspect financier.

Parmi les forces du programme, le Comité souligne la qualité des diplômées et des diplômés qui poursuivent aux cycles supérieurs, notamment jusqu'au doctorat en histoire. Les efforts d'insertion aux travaux de RDC doivent sans doute contribuer à ce succès.

Le Comité est surpris, par ailleurs, que l'Unité n'insiste pas sur ses travaux de recherche sur l'histoire de l'Acadie qui constitue la particularité propre de ses programmes par rapport aux programmes des autres universités francophones.

Enfin, l'Unité est silencieuse quant aux efforts possibles pour augmenter le nombre d'inscriptions ainsi que des moyens envisagés pour améliorer le taux d'obtention de diplôme.

Le Comité conclut, en vertu des éléments apportés par l'Unité, qu'il n'est pas possible d'envisager que ce programme évoluera de façon appréciable au de-delà de son état actuel. Par conséquent, le critère 2.4 – (question 43 – *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme*) n'est pas considéré atteint.

#### **Recommandation préliminaire quant au futur de ce programme**

À la suite de l'analyse des informations fournies et considérant que 4 des 20 critères retenus pour l'évaluation de ce programme n'ont pas atteint les seuils attendus, et que deux parmi ceux-ci sont des critères incontournables, le Comité recommande un plan de relance du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en histoire) et une réévaluation de sa viabilité à la suite de l'année universitaire 2018-2019.

Ce plan de relance devra prévoir une stratégie plus agressive de recrutement pour attirer davantage de nouvelles admissions au programme afin d'augmenter le nombre d'inscriptions. Conjointement à ces initiatives, l'Unité devra mettre en place des moyens pour améliorer le taux d'obtention de diplôme, notamment en révisant les conditions d'admission ainsi qu'en mettant en place un mécanisme d'appui à la réussite.

Le comité est également d'avis que le programme devrait davantage inclure les études acadiennes. En ce sens, il pourrait s'avérer précieux de profiter de la présence des divers instituts et chaires de recherche de l'université dans ces domaines.

#### **Réactions du Comité ad hoc à la réplique de l'UARD en histoire (ci-après l'Unité) suite au dépôt du rapport préliminaire.**

D'entrée de jeu, le Comité précise que l'esprit de la recommandation de faire plus de place à l'histoire acadienne ne concerne pas la structure du programme de spécialisation. Les membres du Comité continuent de penser que l'histoire acadienne constitue ce qui démarque et distingue le programme de spécialisation des autres programmes du genre dans les autres universités.

Pour ce qui est des statistiques relatives à l'inscription et le taux d'obtention de diplôme, le Comité souhaite partager deux réflexions :

- Le Comité constate une baisse d'inscriptions à la spécialisation au cours des dernières années. Il est inquiet de la tendance surtout que le programme compte seulement cinq inscriptions à la session d'automne 2013. Les membres du Comité continuent de penser que cette situation est critique.

- Bien que le Comité ait pris note de la nuance apportée par l'Unité pour ce qui est du taux de transfert de programme (*Tableau 3 – Taux d'obtention de diplôme et d'abandon de programme*), il demeure préoccupé par le taux d'abandon de l'Université qui se situe à 31,5%. Il y aurait lieu de mettre en place un mécanisme qui permettrait de repérer ces étudiantes et étudiants avant qu'ils ne quittent l'Université afin de les orienter vers le Programme d'appui à la réussite. Ou, à tout le moins, il serait de mise de diriger ces étudiantes et étudiants vers le service de l'orientation.

#### **Recommandation finale**

À la lumière de l'information fournie par l'Unité, le Comité est d'avis que ce programme a bien figuré sur la grande majorité des critères développés dans le cadre de cette étude. La qualité de l'accompagnement personnalisé des étudiantes et des étudiants ainsi que la qualité des travaux de RDC du corps professoral ont eu une grande influence à cet effet.

Il reste que la situation actuelle est préoccupante. Le programme attire moins d'étudiantes et d'étudiants que par le passé et le Comité considère la situation comme *critique*. Pourtant, le Comité est convaincu que le programme pourrait en attirer davantage si l'on insistait sur ce qui le distingue, à savoir l'histoire acadienne. Toujours est-il que dans l'esprit de la viabilité, le programme doit démontrer une capacité à attirer et retenir de nouvelles inscriptions afin d'accroître le nombre de diplômées et de diplômés.

En considérant tous les renseignements fournis par l'Unité et tous les aspects présentés par le Comité dans son rapport préliminaire et final, le Comité maintient sa recommandation d'un *plan de relance* du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en histoire) accompagné d'une nouvelle stratégie de recrutement et de rétention.

#### ***Recommandation 6 au Sénat académique :***

***Le Comité ad hoc recommande qu'un plan de relance accompagné d'une nouvelle stratégie de recrutement et de rétention soit développé pour le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en histoire).***

## RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ BACCALURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN HISTOIRE)

### Préambule

Nous acceptons globalement la recommandation du comité pour mettre en place un plan de relance pour notre programme de spécialisation. Ceci dit, nous avons des réserves concernant plusieurs éléments de la recommandation du Comité.

Nous sommes très perplexes devant la recommandation de faire plus de place aux études acadiennes (ou plutôt à l'histoire acadienne). Si le Comité propose d'axer davantage les efforts de recrutement au sein de l'unité et plus largement au sein de l'Université de Moncton autour de l'histoire acadienne, nous ne sommes pas en désaccord, puisque l'histoire acadienne est clairement une des spécificités et forces de l'unité et de notre programme. Mais si le Comité souhaite voir des changements dans la structure de notre programme de spécialisation qui iraient dans ce sens, nous ne sommes pas d'accord. Nous estimons que les questions concernant les choix de régions géographiques et de périodes à couvrir relèvent de l'unité et qu'ils sont soumis à l'approbation d'évaluatrices et évaluateurs externes. Nous demandons donc au Comité soit de retirer cette recommandation, si l'intention était de décider pour nous la structure de notre programme et le contenu des cours, soit de s'expliquer davantage.

Nous sommes d'accord avec la proposition d'intégrer davantage les collègues des campus d'Edmundston et de Shippagan, tout en soulignant que cette question relève d'abord de l'institution et exige la mise en place de ressources concrètes.

Nous sommes également d'accord avec la proposition de la mise en place d'une stratégie plus agressive de recrutement et nous soulignons notre volonté d'y participer pleinement. Cela exigera que l'Université y consacre des ressources afin de faire passer le message aux conseillers et conseillères en orientation et plus largement dans la société, qu'un diplôme de spécialisation en histoire répond très bien aux demandes de la société, offre une bonne formation dans la pensée critique et donne accès au marché du travail.

Le délai de cinq ans proposé par le Comité pour la réévaluation du programme est trop court. Une période de dix ans permettrait de mieux mesurer l'impact du plan de relance. Si un plan de relance est formulé et mis en place au cours de l'année universitaire 2014-15 et commence à être évalué en 2018-19, on aura en fait seulement trois années de données. Cela ne donnera même pas le temps pour une seule cohorte d'étudiantes et d'étudiants de suivre notre programme de spécialisation du début à la fin. En plus, la mise en vigueur de notre programme spécialisé reconfiguré à partir de 2014 ou 2015 risque de rendre difficile la comparaison pendant au moins quelques années. Cinq années sont donc insuffisantes pour évaluer l'efficacité du plan de relance, et nous demandons que la réévaluation soit faite à partir de 2023.

### 1. La place et le rôle de l'Acadie et de l'histoire acadienne dans notre programme de spécialisation

Presque la moitié du corps professoral de l'unité (4 sur 9 des membres ou 4 sur 8 des membres réguliers) et le tiers des membres du corps professoral au campus de Moncton, sont spécialisés en histoire acadienne. Ces proportions reflètent les décisions du département et de l'unité concernant les champs et domaines que nous estimons importants et nécessaires pour nos étudiantes et étudiants (à la majeure, à la spécialisation et au BA/BEEd), et qui ont été confirmées à quatre reprises par les évaluatrices et évaluateurs externes depuis 1995 (deux fois pour le premier cycle et deux pour le deuxième). Étant donné également l'importance de la thématique de la mondialisation dans les axes de priorité de l'Université de Moncton, nous estimons que ces proportions représentent un compromis acceptable entre la spécificité du milieu acadien dans lequel nous vivons et la mission généraliste et universelle de l'Université et du département.

Nous aurions, certes, pu insister davantage sur la place de thématiques acadiennes dans notre programme de spécialisation et sur le rôle de notre programme de spécialisation dans la société acadienne. Et nous pourrions peut-être davantage insister sur cet élément dans nos efforts de recrutement. Mais il ne faut pas penser pour autant que l'Acadie n'occupe pas une place importante dans notre programme. Il est vrai que relativement peu de cours dans notre banque de cours contiennent des références explicites à l'Acadie dans leur description, mais cela s'explique par le fait qu'un bon nombre sont des cours thématiques, soit des cours à contenu variable soit des séminaires dont les thèmes changent selon les intérêts du professeur ou de la professeure. Pour l'année 2013-14, dans les cours des niveaux 3000/4000 sur les trois campus, y compris les séminaires, mais en excluant le mémoire et un cours de méthodologie, nous offrons 8 cours en histoire acadienne (ou histoire canadienne avec une composante importante d'histoire acadienne) et 12 cours dans tous les autres domaines qui sont couverts par le corps professoral. Cette proportion peut, évidemment, varier d'année en année selon les dégrèvements des professeurs et professeures, les années sabbatiques et les champs de spécialisation des chargées et chargés de cours qui postulent (dans les cinq dernières années, nous avons eu beaucoup de difficultés à trouver des chargées ou chargés de cours en histoire acadienne). Par ailleurs, un des éléments qui différencient notre programme de spécialisation de celui de la majeure est l'obligation de rédiger un mémoire de fin de baccalauréat. Depuis l'année 2005 et en incluant cette année, 29 étudiantes et étudiants ont participé à l'exercice, dont 10 ou 12 (34 ou 41%) étaient en histoire acadienne (selon l'inclusion ou non des mémoires qui traitent de l'histoire du Nouveau-Brunswick sans mettre le fait acadien au centre de l'analyse).

En ce qui concerne la possibilité de collaborer davantage avec les différentes institutions et instances en études acadiennes, nos professeures et professeurs ont des bonnes relations avec le personnel du Centre d'études acadiennes Anselme Chiasson. Les professeures et professeurs organisent des visites en groupe dans leurs cours et envoient les étudiantes et étudiants y travailler sur leurs projets de recherche, en plus d'y travailler elles-mêmes et eux-mêmes pour leurs propres projets. Nos membres travaillent aussi avec l'Institut d'études acadiennes, notamment à travers Monsieur Maurice Basque. Nous serions heureux de collaborer davantage avec l'Institut, surtout une fois que l'incertitude qui y règne actuellement sera réglée. Nous avons également des bonnes

relations avec le personnel du Musée acadien et nous sommes ouverts à des possibilités de collaborer avec le détenteur de la nouvelle chaire du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires. Signalons également que nos programmes de spécialisation et de maîtrise fournissent une très bonne partie des employés et employées du Musée acadien et de l'Institut d'études acadiennes.

Pour conclure, nous sommes donc un peu perplexes devant la recommandation que notre programme devrait davantage inclure l'histoire acadienne. Il n'est pas envisageable que les professeures et professeurs formés dans d'autres domaines puissent enseigner des cours en histoire acadienne et, en plus, nous nous sentons obligés de couvrir au minimum les matières que nous couvrons déjà. Il y aurait seulement deux approches pour « davantage inclure » l'histoire acadienne dans notre programme de spécialisation. La première serait d'exiger des étudiantes et étudiants de suivre un certain nombre de cours en histoire acadienne. La logique de notre programme reconfiguré, à laquelle nous tenons, consiste à permettre aux étudiantes et étudiants de choisir les cours de troisième et quatrième année selon leurs intérêts. Notons cependant que dans notre programme reconfiguré, la nouvelle structure des cours fera en sorte qu'à la spécialisation chaque étudiante et étudiant suivra obligatoirement cinq des six séminaires que nous offrirons. Ces six séminaires incluent deux en histoire acadienne, ce qui veut dire que chaque étudiante ou étudiant suivra au moins un séminaire en histoire acadienne. Cette obligation ne s'applique pas à notre programme actuel, où les étudiantes et étudiants peuvent éviter certains domaines ou périodes. La deuxième façon d'inclure davantage d'histoire acadienne passerait par l'embauche de nouvelles professeures ou de nouveaux professeurs. Comme nous l'avons indiqué, nous estimons que quatre historiennes et historiens non-canadianistes au campus de Moncton et au sein de l'UARD constituent un seuil minimal. Nous serions très heureux de pouvoir embaucher une professeure ou un professeur de plus, mais nous estimons que les décisions concernant les champs de compétence des professeures et professeurs relèvent des départements et des unités concernés (sans parler du fait que le comité lui-même « comprend le besoin » d'avoir une antiquisante ou un antiquisant).

## 2. La question de rétention/taux d'obtention du diplôme

En plus des explications que nous avons déjà fournies, il importe de noter que selon les conditions d'admission de notre programme de spécialisation, les étudiantes et étudiants ne doivent pas être admis à la spécialisation avant le début de la deuxième année, et ce, après en avoir parlé avec une professeure ou un professeur du département. Malgré ce règlement, il arrive souvent que les étudiantes et étudiants s'inscrivent à la spécialisation dès leur arrivée à l'Université de Moncton, sans nécessairement comprendre les différences entre les programmes de majeure et de spécialisation et sans avoir abordé la question avec une des professeures ou un des professeurs de l'unité. Aussi, étant donné que les deux premières années sont identiques dans les deux programmes, elles et ils peuvent passer de l'un à l'autre jusqu'à la fin de la deuxième année sans perdre de cours ou de crédits. Nous pensons qu'une grande partie du nombre de celles et ceux qui quittent notre programme de spécialisation tout en restant à l'Université de Moncton n'auraient jamais été admis en spécialisation si les critères d'admission étaient appliqués. Nous sommes prêts à travailler avec le registrariat pour voir ce qui pourra être fait pour assurer l'application stricte de ces critères dans les délais les plus courts. Plus largement, nous sommes

également prêts à réfléchir sur d'autres moyens pour améliorer le taux d'obtention de diplômes, en dépit du fait que notre lecture nuancée des données du Tableau 3 (Question 16) sur le nombre de départs de l'Université de Moncton nous empêche d'adhérer aux conclusions négatives du comité.

### 3. Stratégie plus agressive de recrutement

Nous ne sommes pas en désaccord avec cette proposition. Nous rappelons cependant que nous participons déjà à des activités de recrutement telles des visites aux écoles francophones de la province, les journées portes ouvertes (sur les trois campus), la mise à jour du site web du département et d'autres activités plus ponctuelles. Il y a sûrement moyen de faire mieux. Ceci dit, le recrutement des étudiantes et étudiants du baccalauréat n'est pas une responsabilité qui relève en premier des professeures et professeurs des unités. Enfin, l'Université devra prévoir de nous donner de l'aide pratique et des moyens pour qu'on puisse « attirer davantage de nouvelles admissions au programme afin d'augmenter le nombre d'inscriptions ».

## Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés

### Programme ciblé: Baccalauréat ès arts (spécialisation en histoire)

#### **Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme**

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	2/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	2/3	oui
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		oui
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	2/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	3/3	oui

**Critères incontournables atteints = 2/2**

**Critères complémentaires atteints = 3/3**

#### **Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/o puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	2/5	non

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011.		
a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000	3/5	oui
b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000	3/5	oui
c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000	3/5	oui
d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	s/o	
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	3/5	oui
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	5/5	oui
Critère 3.6 (question 21): Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	2/3	oui
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.		s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	2/3	oui
Critère 3.10 (question 26) :		
a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5	oui
b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5	oui

**Critères incontournables atteints = 2/3**

**Critères complémentaires atteints = 4/5**

**Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise.		s/o
Critère 4.2 (question 29): Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1 <sup>er</sup> cycle seulement).	3/5	oui

**Critère complémentaire atteint = 1/1****Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011. a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.). (questions 31, 32, 34 et 35) b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.). (questions 33, 34 et 35)	3/3  2/3	oui
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	2/5	non
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		oui
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	3/3	oui

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures.</p> <p>1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise :                      OUI X__ NON __ Parfois__ (veuillez préciser, le cas échéant)</p> <p>2. Votre programme de majeure offre l'accès direct à la maîtrise :                      OUI __ NON __ Parfois X (veuillez préciser, le cas échéant).</p>		<p>oui</p> <p>s/o</p>
<p>Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2<sup>e</sup> cycle de l'Université de Moncton.</p>		s/o

**Critère incontournable atteint = 1/1**

**Critères complémentaires atteints = 3/4**

**Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Minimum attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.</p>	1/3	non

**Critère incontournable atteint = 0/1**

**Synthèse des résultats :**

Critères incontournables : 2 non atteints – 5 atteints

Critères complémentaires : 2 non atteints – 11 atteints

**Recommandation quant au futur de ce programme :**

1. Le maintien du programme dans son état actuel \_\_\_\_\_
2. Un plan de relance du programme \_\_x\_\_
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme \_\_\_\_\_
4. L'abandon du programme \_\_\_\_\_
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable \_\_\_\_\_

**5.2.7 BACCALAURÉAT ÈS ARTS  
(SPÉCIALISATION EN PHILOSOPHIE)**

## BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN PHILOSOPHIE) ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

### Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 20 critères ont été développés aux fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie). L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité en lien avec chacun des critères applicables au programme. De plus, le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint à la présente afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer par rapport aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

### Paramètre 1 – La pertinence sociale du programme

D'emblée, le Comité n'a aucune peine à reconnaître, comme l'Unité, que la spécialisation en philosophie permet de produire des diplômées et des diplômés qui ont « une tête bien faite, plutôt qu'une tête bien pleine » (voir la question 6, page 11 du *Formulaire-réponses* de l'Unité). Nul doute également que ce programme développe d'excellentes capacités d'argumentation et de rédaction qui se veulent des compétences clés dans une grande diversité d'activités et dans une société en constante mutation.

En ce sens, les champs de *contributions du corps professoral à la RDC pour l'avancement des connaissances et du développement social, économique et culturel de la société*, notamment acadienne (critère 1.2 – question 8) couvrent un large éventail de domaines de la discipline. Ces contributions à la RDC semblent avoir un impact non seulement sur la société, mais aussi sur l'enrichissement de l'expérience universitaire des étudiantes et des étudiants du programme par le

biais des cours de philosophie. Cependant, les étudiants pourraient tirer davantage profit des activités de la RDC de l'Unité si celle-ci faisait des efforts supplémentaires pour assurer la *sensibilisation à l'engagement citoyen des étudiants à vulgariser et diffuser ces connaissances* (critère 1.3 – question 9). Cet engagement contribuerait à mieux faire connaître l'apport de la réflexion philosophique auprès de la société.

Par ailleurs, tel que souligné par l'Unité, les diplômées et diplômés de ce programme n'aboutissent pas tous directement à un emploi relié à la philosophie. Les emplois identifiés par l'Unité comme étant reliés à la philosophie exigent soit la maîtrise ou le doctorat et peu d'entre eux sont disponibles en Acadie. Quant à d'autres emplois qui exigent la poursuite d'études dans d'autres domaines, l'Unité indique que leurs diplômées et diplômés semblent réussir plus aisément dans ces programmes en raison de leur spécialisation en philosophie.

Le Comité n'a pas été pleinement convaincu, hormis pour la maîtrise en philosophie, que la spécialisation était essentielle pour la poursuite des études dans les domaines cités (droit, sociologie, arts, littérature). Le Comité aurait aimé voir plus précisément en quoi la spécialisation constitue un meilleur parcours que la majeure en philosophie pour préparer à la poursuite des études. Comment, de fait, mieux décrire et démontrer ce degré beaucoup plus élevé que ce que peut offrir le programme de majeure?

Somme toute, en ce qui concerne ce premier paramètre, il a semblé au Comité que l'Unité a aisément réussi à faire l'éloge de la discipline fondamentale de la philosophie et à en montrer la pertinence, mais il n'en a pas été autant pour ce qui est du programme de spécialisation. Les citations du VRER par intérim Vienneau indiquant que la discipline est essentielle à l'Université de Moncton vont d'ailleurs dans le même sens sans qu'il ait toutefois spécifié quoi que ce soit concernant la spécialisation.

L'Unité a néanmoins atteint les seuils attendus pour l'ensemble des cinq critères évalués dans le cadre de ce paramètre.

### **Paramètre 3 – Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis**

L'Unité mentionne à quelques occasions, et cela semble constituer pour elle un argument très fort, que le coût de la spécialisation est largement couvert par la forte fréquentation de ses cours de service. Elle avance même que le faible attrait à son programme n'est pas une mauvaise chose en soi étant donné qu'il a un coût peu élevé. Cependant, le coût d'un programme n'est pas le seul critère qui permet d'en déterminer la viabilité. Le Comité se serait attendu que l'Unité mise sur la nature de la spécialisation – et non uniquement de la discipline. Aussi, l'Unité semble insinuer que la bonne performance des cours de service lui permet de s'offrir le luxe d'une spécialisation. Le Comité ne peut pas s'avancer dans cette logique. Il est davantage préoccupé de déterminer la valeur, la pertinence et la viabilité du programme.

L'Unité avance l'hypothèse que le programme a de la difficulté à attirer des inscriptions étant donné la nature de la discipline et le fait que la philosophie soit mal connue au Nouveau-Brunswick. Le Comité remarque toutefois que cette situation est commune à d'autres programmes de disciplines fondamentales et que ceux-ci performant quand même mieux que le

programme de spécialisation en philosophie. Est-ce à dire que la nature particulière de la discipline est le principal facteur limitant? Sans doute que cette particularité est liée à son caractère universel – donc non située exclusivement dans une région spécifique comme c'est le cas par exemple pour la sociologie qui n'est pas enseignée dans les écoles, mais qui est quand même présente dans le discours – et qu'il ne va pas de soi, pour la population non initiée, de repérer les enjeux philosophiques et de voir comment la philosophie peut alimenter et enrichir les débats? Le Comité est d'avis qu'il faudrait à tout le moins augmenter la visibilité de la discipline dans la société acadienne pour en montrer toute la pertinence, pour relever et activer les débats publics dans une société démocratique comme la nôtre. En ce sens, à quoi ressemblent les efforts faits par l'*Association canadienne de philosophie*? L'Unité peut-elle s'en inspirer? Comment comprendre que les démarches liées à ces efforts ne soient pas déjà entreprises et mises en œuvre?

Afin d'augmenter la visibilité de la discipline au sein même de l'Université de Moncton, l'Unité a mentionné que des mesures concrètes devraient être prises pour accorder une plus grande responsabilité d'offre de cours d'éthique dans d'autres disciplines. Le Comité est d'avis qu'il s'agit là d'un effort de visibilité à très long terme. Il aurait toutefois aimé lire les efforts que l'Unité a déployés pour mettre en œuvre les mesures concrètes en ce sens lors du processus de la reconfiguration des programmes de premier cycle.

Dans l'examen de la viabilité, le Comité regarde en outre la capacité du programme à attirer de nouvelles inscriptions. En ce sens, même si le *taux d'obtention de diplôme (50 %)* (le critère 3.2 – question 16) se situe au-dessus de la moyenne pour les programmes visés, si tous les inscrits à la spécialisation en philosophie avaient diplômé (100 % d'obtention de diplôme), le programme de spécialisation aurait tout de même été ciblé pour l'exercice de la viabilité.

Toujours en ce qui concerne l'examen de la viabilité, l'offre de cours à option dans la discipline principale constitue un élément important pour l'attrait du programme. Toutefois, le Comité ne peut accepter, comme le suggère l'Unité, que le calcul du *ratio annuel d'offre de cours à option* (critère 3.4 – question 18) soit ajusté pour tenir compte de cinq cours qui n'ont pas été offerts depuis 2005 et qui ont été abolis par l'Unité. Il s'avère que ceux-ci seront seulement abolis au moment de l'entrée en vigueur du programme reconfiguré (lequel comptera 28 cours à option pour un total de 84 crédits) et qu'ils n'étaient pas abolis durant la période couverte par cette étude. Dans le cadre du calcul du coût marginal, le Comité tient compte du fait que les cours à option sont offerts de façon cyclique aux deux ou trois ans.

En ce qui a trait au *taux de placement et de poursuite des études* (critère 3.10 – question 26), les résultats dénotent aux yeux du Comité que les étudiantes et étudiants sont bien accompagnés et formés et qu'en conséquence, ils réussissent à se trouver un emploi ou à poursuivre leurs études dans le domaine.

Sur la question du *coût marginal* (critère 3.9 – question 25), le programme peut sembler afficher un coût assez bas (10 crédits-professeur), mais sur la base de son effectif étudiant, le ratio du «coût marginal par nombre annuel moyen d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme» donne un coût élevé (2,63 crédits par étudiant inscrit), ce qui représente presque un cours par étudiant inscrit à la spécialisation. Donc, le critère n'atteint pas le seuil établi par le Comité.

Dans l'ensemble, le programme n'a pas satisfait à trois des huit critères établis pour ce paramètre, soit le critère incontournable 3.9 (question 25 – *Coût marginal*) et les deux critères complémentaires (le critère 3.3 - question 17 – *Ratio d'inscriptions par crédit enseigné dans les cours disciplinaires*) et (le critère 3.6 - question 21 - *Ratio d'étudiants à temps complet par professeure/professeur à temps plein*).

#### **Paramètre 4 – La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton**

Le Comité en arrive au même constat que l'Unité à savoir que la discipline de la philosophie constitue une discipline de service importante au sein de l'Université de Moncton. Au chapitre du *pourcentage des étudiantes et étudiants hors discipline inscrits dans ses cours* (critère 4.2 – question 29), la discipline de philosophie se classe parmi les premiers à ce chapitre dans le groupe des programmes ciblés.

#### **Paramètre 5 – Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

La *contribution à la RDC* (critère 5.1 – questions 32-35) est significative compte tenu des circonstances particulières parfois très contraignantes que l'Unité souligne. Nous acceptons également la précision de l'Unité à l'effet que le *financement normal obtenu pour la recherche en philosophie* (critère 5.2 – question 36) est considérablement moins élevé que dans la plupart des autres disciplines académiques.

Il serait opportun que l'Unité puisse *intégrer les étudiantes et les étudiants dans les travaux de RDC* (critère 5.4 – question 38) en encourageant davantage ceux-ci à participer à des activités de communication et de publication.

Dans un effort de promotion consistant à mieux faire connaître la discipline, il serait aussi très pertinent, autant de la part des professeures et professeurs que des étudiantes et étudiants du programme, de faire davantage d'efforts de vulgarisation de la RDC auprès de la population en général.

Au final pour ce paramètre, l'Unité a atteint le seuil attendu de quatre des cinq critères, le seul n'ayant pas été satisfait étant le critère complémentaire 5.4 décrit ci-dessus.

#### **Paramètre 2 – Les forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir**

L'analyse des informations obtenues sur *l'historique du programme, ses forces et faiblesses*, ainsi que les *défis et obstacles* rencontrés au fil des années, jumelée à la *Vision d'avenir et les perspectives de développement du programme* (question 43) ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme.

Essentiellement, le Comité comprend que la méconnaissance de la philosophie par la population en général constitue l'obstacle majeur pour attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants. Cependant, le cours *d'Introduction à la philosophie* est très fréquenté mais ne semble pas, malgré tout, permettre de recruter des étudiants vers le programme. Le Comité comprend également que d'autres programmes offrent des cours à caractère philosophique et cette situation peut s'avérer gênante dans la promotion de la discipline par l'Unité elle-même.

Certes, la proposition de programme reconfiguré acceptée est une variable qui ne peut être ignorée, mais le Comité considère que la nouvelle mouture du programme aura davantage d'incidences sur la rétention que sur le recrutement de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants. De plus, il est d'avis que des efforts considérables devront être faits par l'Unité pour faire la promotion de ses programmes afin de démontrer la pertinence de sa discipline. Est-ce que le défi est trop grand pour la taille de l'Unité? Le Comité pense que la promotion du programme et de la discipline devraient se faire sur deux fronts : une plus grande intégration des étudiantes et des étudiants dans les activités de RDC et leur sensibilisation à l'engagement citoyen; et de la part des professeures et des professeurs, un plus grand effort de vulgarisation et de promotion de la réflexion philosophique sur la scène publique. Il apparaît au Comité qu'il revient à l'Unité de montrer à la société acadienne toute la pertinence et la contribution de la réflexion universelle, propre à la philosophie, dans les débats particuliers (réflexion sur l'identité, le milieu minoritaire, la dignité humaine dans les relations humaines, l'environnement, l'éthique, etc.).

Puisque la situation précaire du programme n'est pas récente, le Comité est étonné de constater que les solutions ont été rédigées au futur et non au présent, voire au passé : l'Unité souhaite faire des efforts pour mieux publiciser la philosophie; l'Unité souhaite faire des efforts pour augmenter l'offre de cours de service en philosophie dans les autres Facultés; l'Unité envisage de ne pas manquer une occasion pour passer dans les médias; l'Unité souhaite faire plus d'efforts pour encourager les étudiantes et étudiants du programme à s'initier à la recherche et à la RDC. Si le passé est garant de l'avenir, étant donné que la philosophie n'est pas enseignée dans les écoles et que la discipline est mal connue, le Comité s'interroge à savoir si l'Unité peut faire évoluer le programme au-delà de son état actuel.

Pour ce qui est de la vision de l'Unité d'offrir un programme de 2<sup>e</sup> cycle, cette recommandation dépasse le mandat de ce Comité.

Quant aux autres aspects de la vision d'avenir de l'Unité, le Comité juge que l'ensemble des informations fournies ne permet pas de conclure, d'une manière convaincante, que le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) évoluera de façon appréciable au-delà de son état actuel. Par conséquent, le critère 2.4 – (question 43 – *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme*) n'est pas considéré atteint.

**Recommandation préliminaire quant au futur de ce programme**

À la suite de l'analyse des informations fournies et considérant que 5 des 20 critères retenus pour l'évaluation de ce programme n'ont pas atteint les seuils attendus, et que deux parmi ceux-ci sont des critères incontournables, le Comité recommande un plan de relance du programme de spécialisation en philosophie et une réévaluation de sa viabilité à la suite de l'année universitaire 2018-2019.

De plus, le Comité en arrive à considérer que la situation est critique étant donné, entre autres, une sérieuse tendance à la baisse en ce qui concerne les inscriptions au programme. Une stratégie plus agressive de recrutement doit être développée dans les meilleurs délais afin de renverser ce courant. Celle-ci doit comprendre une plus grande implication du corps professoral de l'Unité. Les professeurs et les professeurs de la discipline sont certes les experts du domaine, capables d'en mieux faire connaître les intérêts afin d'attirer plus de nouvelles admissions au programme.

Le Comité recommande que le plan de relance soit articulé autour du programme reconfiguré adopté au Sénat académique et qu'il mise sur des efforts soutenus de promotion de la discipline et du programme afin de mieux le faire connaître du grand public. De plus, il importe d'intégrer les étudiantes et les étudiants dans les travaux de RDC.

**Réactions du Comité ad hoc à la réplique de l'UARD en philosophie (ci-après l'Unité) en lien avec le rapport préliminaire****Paramètre 1 - La pertinence sociale du programme et son lien avec la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton**

Le Comité accepte les précisions apportées par l'Unité concernant la spécificité de la spécialisation de développer, à un plus haut degré que la majeure, « les capacités de pensée critique, d'analyse conceptuelle et de réflexion philosophique fondamentale ». Cependant, ceci n'entraîne aucun changement dans les cotes attribuées aux critères de ce paramètre.

**Paramètre 3 - La qualité et le rendement du programme**

Le Comité admet que la valeur intrinsèque du programme de spécialisation en philosophie est très bonne. L'évaluation du Comité a montré que l'Unité offrait un bon programme de spécialisation à ses étudiantes et à ses étudiants. C'est d'ailleurs la principale raison pour laquelle le Comité n'a pas recommandé son abolition.

Par ailleurs, le Comité ne partage pas l'avis de l'Unité à savoir que les 12 crédits supplémentaires de cours que suivent les inscrits à la spécialisation par rapport à la majeure seraient offerts même si la spécialisation était abolie.

Enfin, relativement au ratio d'inscription par crédit enseigné (critère 3.3), les chiffres indiquent que l'Unité offre beaucoup de cours de service auprès des autres programmes. Si, à leur arrivée à l'Université de Moncton, les étudiantes et étudiants connaissent mal la discipline, ce n'est plus le cas après la première année. Cela étant, l'Unité ne pourrait-elle pas

mettre en place une stratégie pour attirer des étudiantes et des étudiants potentiellement intéressés par la spécialisation?

**Paramètre 2 - Les forces et faiblesses du programme, en tenant compte de ses perspectives de développement**

Le Comité voit d'un bon œil l'intention d'intégrer davantage les étudiantes et les étudiants dans les activités de recherche des professeures et professeurs afin de contribuer à l'enrichissement de leur expérience universitaire. Il constate, également, que beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années pour mieux faire connaître la discipline par le biais de riches interventions et de participations multiples hors les murs de l'Université. Aussi, le Comité est conscient que la spécialisation est, pour la majorité des universités au Canada, la condition d'entrée aux programmes de maîtrise. Toutefois, le Comité continue de se préoccuper du nombre d'inscriptions et de diplômés du programme. Bien que les données statistiques aient fluctué à la hausse et à la baisse au fil des années, il reste que la situation est critique à la lumière du nombre d'inscriptions totales au programme à l'automne 2013 (5) et de la moyenne annuelle de diplômés (0,6 diplômé) pour la plus récente période de cinq ans (2008-2013).

**Recommandation finale**

Fort des informations fournies par l'Unité, le Comité est d'avis que le programme a bien figuré sur la majorité des critères développés dans le cadre de l'étude. La qualité du corps professoral, notamment en recherche, a eu une influence à cet effet.

Il reste que malgré la qualité du programme, il n'attire pas beaucoup d'étudiantes et d'étudiants depuis bon nombre d'années. Le Comité considère la situation comme *critique*. Ceci étant dit, le Comité est conscient que le programme ne pourra sans doute jamais attirer un très grand nombre d'étudiantes et d'étudiants, à l'exemple d'autres universités canadiennes. Au final, le programme doit néanmoins démontrer une capacité à attirer et retenir de nouvelles inscriptions et accroître son nombre de diplômées et de diplômés s'il veut assurer sa viabilité.

En considérant les renseignements fournis par l'Unité et les aspects présentés par le Comité dans son rapport préliminaire et final, le Comité maintient sa recommandation d'un *plan de relance* du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) accompagné d'une nouvelle stratégie de recrutement.

**Recommandation 7 au Sénat académique :**

*Le Comité ad hoc recommande qu'un plan de relance accompagné d'une nouvelle stratégie de recrutement soit développé pour le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie).*

## RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN PHILOSOPHIE)

Monsieur Jean-François Richard  
Président du Comité ad hoc

Monsieur,

Par la présente, l'UARD de philosophie souhaite réagir au Rapport préliminaire sur la viabilité du programme de spécialisation en philosophie.

Nos réactions seront exposées selon l'ordre de présentation des différents paramètres du Rapport préliminaire.

### Paramètre 1

Le Comité dit ne pas être convaincu de l'argument selon lequel la spécialisation en philosophie préparerait mieux les étudiants (que la majeure) pour faire des études supérieures dans des domaines autres que la philosophie. Si c'est ce qui ressort à la lecture de notre formulaire-Réponses, peut-être nous sommes-nous mal exprimés car, en réalité, ce n'était pas notre intention. Ce que nous voulions dire est tout simplement que la spécialisation développe à un plus haut degré (que la majeure) les capacités de pensée critique, d'analyse conceptuelle et de réflexion philosophique fondamentale et que, par conséquent, les étudiants qui poursuivent des études dans ces disciplines auront mieux développé ces habiletés, qui sont utiles mais non exclusivement requises à la poursuite de telles études. On peut certes accepter l'idée selon laquelle les étudiants qui font une majeure sont, eux aussi, bien préparés à la poursuite de telles études, mais nous voulions avant tout souligner que ceux qui font une spécialisation seront mieux préparés en ce qui concerne les aspects de leurs études supérieures qui requièrent spécifiquement des habiletés de pensée critique, d'argumentation et d'analyse conceptuelle qui, encore une fois, ne sont pas les seules habiletés requises pour de telles études mais qui, comme le Comité lui-même le reconnaît, « se veulent des compétences clés dans une grande diversité d'activités et dans une société en constante mutation » (p. 1 du Rapport préliminaire).

### Paramètre 3

À la page 2 du Rapport on peut lire : « L'Unité semble insinuer que la bonne performance des cours de service lui permet de s'offrir le luxe d'une spécialisation ».

Les propos des réponses au questionnaire semblent avoir été mal interprétés par les membres du Comité. D'abord, il est regrettable que le Comité n'ait pas pu obtenir les données comparatives du taux annuel de diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités (critère essentiel 3.1). Ces données auraient assurément montré que le nombre de diplômées et diplômés des programmes de spécialisation en philosophie, dans les universités canadiennes, est relativement bas si on le compare à celui des diplômées et diplômés d'autres programmes. Ces

données auraient été utiles, mais elles ne sont pas indispensables. Il est évident que compte tenu de la nature des programmes de spécialisation en philosophie, ces programmes sont relativement peu fréquentés si on les compare à d'autres programmes. Une initiative toute récente de l'Université Laval (le site [www.philophobie.com](http://www.philophobie.com)) qui vise à faire la promotion des études en philosophie en combattant les préjugés négatifs à leur endroit est un signe que la situation à laquelle nous faisons face n'est pas propre à l'Université de Moncton. S'engager à suivre un programme de spécialisation en philosophie est quelque chose qui attire relativement peu d'étudiantes et d'étudiants. C'est là un fait social avéré. La nature même de ce programme fait que comparativement peu d'étudiantes et d'étudiants sont portés à le suivre, mais cela n'enlève rien à la **valeur intrinsèque** de la formation obtenue par les étudiantes et les étudiants qui réussissent dans ce programme. Le peu d'étudiantes et d'étudiants qui graduent de ce programme réussissent normalement très bien dans la société, comme en fait foi le taux de placement et de poursuite des études (critère 3.10), ce que le Comité reconnaît par ailleurs (p. 3 du Rapport préliminaire). Pourquoi priver les étudiantes et les étudiants qui souhaiteraient s'inscrire à ce programme de le faire, même s'ils sont peu nombreux, puisque ce programme ne coûte pratiquement rien dans la mesure où la plupart des cours requis seraient offerts de toute façon, soit pour les programmes de majeure et mineure en philosophie ou comme cours de service. Nous aimerions faire là-dessus quelques remarques supplémentaires.

Tout d'abord, relativement au ratio d'inscription par crédit enseigné (critère 3.3, p. 2 du Formulaire-synthèse). Le Comité a jugé que pour que le seuil attendu soit atteint, il est nécessaire qu'il le soit pour chacune des trois catégories de cours (1000-2000, 3000-5000 et 1000-5000). (Le seuil étant ici le taux-moyen : 7,6-12,0). Ceci nous semble arbitraire, car si c'était là le critère qui devait d'emblée être retenu, il n'y aurait pas eu lieu de créer la catégorie 1000-5000, puisque l'atteinte d'au moins le taux-moyen par chacune des deux autres catégories suffit du coup à atteindre le seuil requis. N'aurait-il pas été préférable d'exiger que le seuil attendu soit celui du taux-moyen pour l'ensemble des cours (1000-5000) auquel cas, le programme l'aurait atteint, puisque dans ce cas le taux du programme est de 8,68. De plus, la catégorie où notre programme n'atteint pas le seuil est celle des cours 3000-5000. Dans ce cas, le taux, qui est de 3,52, se situe dans l'intervalle du taux faible (2,3-3,6). On peut noter, cependant, que ce taux de 3,52 s'approche de la limite pour atteindre le taux moyen soit 3,7.

Ensuite, concernant le critère incontournable 3.9 qui porte sur le coût marginal, nous ne sommes pas d'accord avec les conclusions du Comité. En premier lieu, comme on peut le lire au tableau 13 du Guide (p. 38), seulement 3 cours obligatoires diffèrent entre la majeure et la spécialisation. En outre, cela n'équivaut pas à une différence de 9 crédits, mais bien de 6, car il y a aussi un mémoire de 3 crédits pour la majeure, qui ne se retrouve pas dans la spécialisation. De plus, comme nous l'avons souligné dans notre réponse à la question 25, ces cours sont offerts sous forme de tutorats individuels (ou travaux dirigés), pour lesquels les professeurs reçoivent 0,5 crédit de supervision par cours. Finalement, il y a 12 crédits PHIL de plus à suivre à la spécialisation, mais ces cours doivent être offerts de toute façon pour les étudiants à la majeure, à la mineure et pour les cours de service en général. Bref, ce programme ne coûte pas cher du tout.

En conclusion, offrir ce programme n'est pas un luxe pour l'Unité, comme le laisse entendre l'interprétation des membres du Comité. Offrir ce programme est plutôt une opportunité pour des

étudiantes et des étudiants potentiels, et particulièrement des étudiantes et des étudiants acadiens. L'Université dispose des ressources compétentes pour offrir cette opportunité, et cela, à peu de frais. Pourquoi en priver la population? Si ce programme n'est pas offert en français à l'Université de Moncton, les étudiants et étudiantes intéressés n'auront d'autre choix que d'aller étudier en anglais ou au Québec et en Ontario. À notre avis, le coût de l'offre du programme est insignifiant si on le compare au coût, en termes humains, de son abolition. Il nous apparaît que l'Université faillirait à sa mission en privant de ce choix la population acadienne. En passant, cette année, environ 80% de nos étudiants sont inscrits à la spécialisation contre 20% à la majeure. Veut-on les priver de ce choix ? Ou se priver de ces étudiants ? Dans ce cas, ce seront les programmes de philosophie dans leur ensemble qui seront en péril ...

## Paramètre 2

À la page 4 du Rapport (dernier paragraphe) on peut lire : « Le Comité pense que la promotion du programme et de la discipline devraient se faire sur deux fronts : une plus grande intégration des étudiantes et des étudiants dans les activités de RDC et leur sensibilisation à l'engagement citoyen ; et de la part des professeures et des professeurs, un plus grand effort de vulgarisation et de promotion de la réflexion philosophique sur la scène publique. »

Comme ces deux suggestions sont comprises, implicitement du moins, dans notre réponse à la question 43, il va de soi que nous sommes d'accord avec ces suggestions. Cependant, le Comité ajoute qu'il est étonné que ces solutions soient rédigées au futur et non au présent ou au passé (p. 4-5 du Rapport préliminaire). Une remarque qui va dans le même sens se trouve également aux pages 2-3 du Rapport.

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée d'une plus grande intégration des étudiantes et des étudiants aux activités de RDC des professeures et des professeurs, surtout compte tenu de l'excellence du profil de RDC des membres de l'UARD-philosophie. Nous aurions dû, en effet, insister davantage sur l'importance d'agir en ce sens (et le faire) et nous allons mettre tous les efforts nécessaires pour arriver à des résultats probants. Le Comité reconnaît d'ailleurs que les contributions à la RDC des professeurs de l'Unité « ont un impact non seulement sur la société, mais aussi sur l'enrichissement de l'expérience universitaire des étudiantes et des étudiants du programme » (p. 1 du Rapport) ; à nous d'en tirer davantage profit.

Par contre, nous voudrions souligner que des efforts ont déjà été faits tant au niveau du recrutement que de la promotion et de la visibilité de la discipline. D'une part, la liste des services à la collectivité (Annexe 1) des professeurs de l'Unité est éloquente et ces services ont sûrement contribué à rendre la philosophie plus visible. Mais, puisque nous nous sommes limités à recenser dans cette liste les services « officiels » (en tant que membres de comités, présidences, organisations, etc.), cela ne reflète toute l'étendue des interventions des professeurs, sous formes de conférences publiques, présentations de films avec discussions, entrevues dans les médias, que ce soit en matière d'éthique, de gouvernance, d'actualité politique, de citoyenneté, d'éducation, d'immigration, d'environnement, d'art et de culture, etc.

Côté recrutement, depuis plusieurs années, diverses démarches ont été entreprises : visites (de professeurs et d'étudiants), organisation de Cafés philosophiques et présentations sur l'éducation

à la citoyenneté dans les écoles, accueil d'étudiants d'un jour, etc. Par ailleurs, le Comité se demande pourquoi le Département n'a pas participé aux efforts de l'*Association canadienne de philosophie* pour promouvoir l'enseignement de la discipline au secondaire (p. 3 du Rapport). Or, il y a de ça plusieurs années, le Département s'est effectivement impliqué dans les démarches de l'Association. Un professeur de philosophie à la retraite, Arsène Richard, avait fait des représentations auprès de districts scolaires de la province, mais sans succès. Malheureusement, nous n'avons pas fait état de tous ces efforts à la question 43 où nous nous sommes limités aux initiatives les plus récentes, puisque la question portait sur les perspectives d'avenir et de développement du programme.

Reste que ces démarches n'ont pas été suffisantes pour augmenter de façon significative les inscriptions au programme de spécialisation. Donc, comme l'indiquait notre réponse à la question 43, il faudra redoubler d'efforts en ce sens. Les mesures mises de l'avant à la question 43 sont d'ailleurs toujours valables, mais nous pouvons préciser ici certaines mesures concrètes qui nous semblent pertinentes pour atteindre notre objectif.

- Nouvelles démarches associées aux efforts de l'*Association canadienne de philosophie* pour promouvoir l'enseignement de la philosophie au secondaire.
- Multiplication des visites, présentations et Cafés philosophiques dans les *écoles secondaires*.
- Rédaction d'un *dépliant* à l'intention du Service de recrutement de l'université et des conseillers en orientation. De nombreux témoignages d'étudiantes et d'étudiants nous ont appris que des conseillers en orientation leur avaient fortement déconseillé de s'inscrire en philosophie, notamment à cause de l'absence d'emplois dans ce domaine. Cette brochure devra donc combattre les préjugés ambiants avec, à l'appui, des études démontrant l'excellence de la formation en philosophie et le bon taux de placement des étudiants sur le marché du travail.
- Des projets de *vidéo* et d'*affiche* promotionnelles sont déjà en cours.
- Dans le même ordre d'idées, nous sommes actuellement en train de repenser le *site web du Département* afin de le rendre plus attrayant. Nous y inclurons évidemment les informations qui seront disponibles dans le dépliant, la vidéo et l'affiche. De plus, nous le rendrons plus vivant en y ajoutant notamment une section « actualités » qui fera l'annonce des activités du Département ainsi que des nouvelles publications des professeurs, ce qui devrait à la fois augmenter la visibilité en stimulant l'intérêt et favoriser, par l'émulation, l'intégration des étudiantes et des étudiants à la RDC. Différents liens seraient disponibles dont un qui mènerait à la page Facebook des étudiantes et des étudiants du Département, qui existe déjà. Soulignons par ailleurs le fait que, depuis le mois de juillet de cette année, le Département est officiellement séparé du secteur sciences religieuses. Cette séparation, qui se répercute au niveau du web, pourrait également dissiper une certaine confusion concernant la nature de la discipline.
- Augmentation du nombre de *conférences* et d'*interventions* destinées à la fois à la communauté universitaire et au grand public. On pense notamment à instituer une conférence annuelle du Département qui pourrait accueillir des invités connus (évidemment, en fonction de la disponibilité des fonds).
- Nous comptons également revenir à la charge concernant les *cours d'éthique* donnés par des non-philosophes.

Notons par ailleurs que ce ne sont pas des vœux pieux. La preuve en est certaines initiatives proposées en 2012 dans notre réponse à la question 43 sont déjà en cours. Outre ceux mentionnés ci-haut, il y a, par exemple, le dossier d'une *maîtrise en sciences sociales et philosophie*. Depuis le printemps dernier, François Renaud est membre du comité chargé de mener le projet à terme. Nous attendons ce semestre la visite d'un professeur de l'Université d'Ottawa qui viendra donner une conférence et participera, avec trois membres de l'UARD philosophie, à une table-ronde organisée par le GRICC (7 et 8 novembre). Des correctifs ont aussi été apportés concernant le ratio de cours à option.

Malgré tout, le Comité semble douter des chances de réussite des démarches proposées pour redresser la situation, puisqu'il fait une recommandation de relance plutôt que de maintien. Là-dessus, deux choses nous apparaissent fondamentales. Tout d'abord, le *délai accordé* avant la nouvelle évaluation. Étant donné que les changements de mentalités ne se font pas en claquant des doigts, il nous apparaît que l'année 2018-2019 représente un délai trop court. De plus, il faudrait aussi pouvoir évaluer l'impact qu'aura la reconfiguration des programmes sur la question. Or, il n'est même pas encore certain que la reconfiguration sera complètement en vigueur l'année prochaine, ce qui est une raison de plus pour retarder le moment de cette évaluation. Ainsi il serait selon nous beaucoup plus approprié de faire cette nouvelle évaluation après une période impliquant deux cohortes pleines, ce qui nous donnerait une dizaine d'années pour voir les effets de nos efforts globaux, y compris l'exercice de la reconfiguration. Notre deuxième remarque porte sur le *mode d'évaluation*. Pourquoi, en effet, demander une répétition du processus qui a mené aux présentes recommandations dans le but d'évaluer la viabilité à nouveau ? C'est un processus qui implique énormément de temps et d'énergie et qui vient en quelque sorte dédoubler l'évaluation de nos programmes qui existe déjà. Pourquoi ne pas simplement inclure un volet « viabilité » dans le cadre de l'évaluation des programmes habituelle ?

## Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés

### Programme ciblé: Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie)

#### **Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme**

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	2/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	3/3	oui
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.	oui	oui
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	2/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	3/3	oui

**Critères incontournables atteints = 2/2**

**Critères complémentaires atteints = 3/3**

#### **Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/O puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	3/5	oui

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011.		
a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000	4/5	non
b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000	2/5	
c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000	3/5	
d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	s/o	
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	3/5	oui
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	5/5	oui
Critère 3.6 (question 21): Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	3/3	oui
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.		s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	1/3	non
Critère 3.10 (question 26) :		
a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5	oui
b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5	oui

Critères incontournables atteints = 2/3

Critères complémentaires atteints = 3/5

**Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise.		s/o
Critère 4.2 (question 29) : Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1 <sup>er</sup> cycle seulement).	5/5	oui

**Critère complémentaire atteint = 1/1****Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011. a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.). (questions 31, 32, 34 et 35) b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.). (questions 33, 34 et 35)	3/3  2/3	oui
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	3/5	oui
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		non
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	2/3	oui

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures.</p> <p>1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise :                      OUI_X__ NON __ Parfois____ (veuillez préciser, le cas échéant)</p> <p>2. Votre programme de majeure offre l'accès direct à la maîtrise :                      OUI __ NON _X_ Parfois____ (veuillez préciser, le cas échéant).</p>		<p>oui</p> <p>s/o</p>
<p>Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2<sup>e</sup> cycle de l'Université de Moncton.</p>		s/o

**Critère incontournable atteint = 1/1**

**Critères complémentaires atteints = 3/4**

**Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Minimum attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.</p>	1/3	non

**Critère incontournable atteint = 0/1**

**Synthèse des résultats :**

Critères incontournables : 2 non atteints – 5 atteints

Critères complémentaires : 3 non atteints – 10 atteints

**Recommandation quant au futur de ce programme :**

1. Le maintien du programme dans son état actuel \_\_\_\_\_
2. Un plan de relance du programme \_\_x\_\_
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme \_\_\_\_\_
4. L'abandon du programme \_\_\_\_\_
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable \_\_\_\_\_

**5.2.8 BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES SOCIALES  
(SPÉCIALISATION EN ÉCONOMIE)**

## BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES SOCIALES (SPÉCIALISATION EN ÉCONOMIE) ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

### Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 20 critères ont été développés pour les fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie). L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité en lien avec chacun des critères applicables au programme. De plus, le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint à la présente afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer par rapport aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

### Paramètre 1 - La pertinence sociale du programme

Le Comité n'a aucune peine à reconnaître, tout comme l'Unité, que le Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie) permet de produire des diplômées et des diplômés bien préparés au fonctionnement des systèmes économiques. Ils sont en mesure de reconnaître des problèmes collectifs, de les analyser et de concevoir des solutions. Le fait de développer de telles compétences variées leur permet d'assumer pleinement leur rôle de citoyen et de bien réussir dans une grande variété de carrières au sein de diverses sphères importantes de la société (critère 1.1 – questions 6 et 7 *Besoins de la société auxquels ce programme répond et préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures*).

L'Unité a également démontré que les diplômées et les diplômés se placent bien et obtiennent des salaires très avantageux comparativement à d'autres disciplines (critère 1.4 - question 10 *Types d'emplois en lien avec la formation reçue*).

De plus, le Comité constate que les contributions du corps professoral à la RDC ont un effet bénéfique sur *l'avancement des connaissances et le développement social, économique et culturel de la société* (critère 1.2 – question 8). Néanmoins, les étudiantes et les étudiants du programme pourraient davantage tirer profit des activités de RDC de l'Unité s'ils avaient plus d'occasions d'y participer à titre d'assistants de recherche par exemple. Aussi, l'information contenue dans le *Formulaire-réponses* a permis au Comité de conclure que le corps professoral rend d'importants services à divers organismes communautaires, tant en Acadie qu'à l'international (critère 1.5 – question 11).

Le Comité juge que le programme a atteint le seuil attendu pour les cinq critères en question. L'Unité a réussi à faire l'éloge de la discipline d'économie et d'en montrer la pertinence; toutefois, elle a été moins convaincante au chapitre de la pertinence spécifique du programme de spécialisation en économie. Une appréciation des critères liés au paramètre 1 est présentée dans le Formulaire-synthèse ci-joint.

### **Paramètre 3 - Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis**

Premièrement, le Comité maintient que contrairement aux contre-arguments de l'Unité, les données liées au *Taux d'obtention de diplôme* (critère 3.2 – question 16) sont justes. Le Comité maintient également son calcul des *Taux d'abandon* et réfute, ce faisant, les propos de l'Unité indiquant qu'une croissance démesurée des admissions dans une année de la période visée peut avoir une incidence négative sur les statistiques. Les taux d'obtention de diplôme et les taux d'abandon sont le résultat de proportions relatives aux nombres absolus et ne sont pas sensibles à une croissance ou à une diminution des admissions. Au final, la performance du programme quant au taux d'obtention de diplôme (37%) est décevante. Le Comité comprend que l'économie est une discipline pyramidale dont les cours avancés nécessitent souvent plusieurs cours préalables et que ceci peut constituer un défi au chapitre de la rétention. L'économie n'est pas la seule à composer avec une telle situation; d'autres disciplines comme les mathématiques et la physique écopent du même sort.

Les critères suivants obtiennent également des résultats décevants et affichent une cote inférieure au seuil attendu : *Ratio annuel d'offre de cours à option* (critère 3.4 – question 18), *Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein* (critère 3.6 – question 21) et *Capacité d'offrir une variété de cours et une diversité de perspectives* (critère 3.7 – questions 22 et 23). Le Comité est conscient que ces résultats sont surtout liés au faible nombre de ressources professorales dont dispose l'Unité. Cette réalité affecte néanmoins la qualité du programme. Le Comité est d'ailleurs étonné que le scénario mis de l'avant par l'Unité pour augmenter l'offre de cours à option n'ait pas déjà été mis en œuvre.

En contrepartie, le programme affiche de bons résultats pour les critères suivants : un bon *ratio d'inscriptions par crédit* (critère 3.3 – question 17) témoigne de l'importance de la discipline de l'économie à l'Université de Moncton; l'excellent *taux de placement des diplômées et des*

*diplômés et le taux de poursuite aux études supérieures* (critère 3.10 – question 26) indique qu'ils semblent bien préparés à affronter le monde du travail ou la poursuite d'études supérieures. L'Unité affiche aussi de bons résultats quant au *ratio moyen de cours livrés par des chargées et chargés de cours* (critère 3.5 – question 19).

Sur la question du *coût marginal* (critère 3.9 – question 25), lequel s'inscrit parmi l'un des trois critères incontournables de ce paramètre, le Comité conteste le calcul effectué par l'Unité. Malgré cette divergence de position, certaines informations fournies par l'Unité ont néanmoins convaincu le Comité de réviser son chiffre à 16 crédits-professeur. Sur la base du « ratio du coût marginal par étudiant inscrit au programme », le programme satisfait le seuil attendu établi par le Comité.

Au final pour ce paramètre, le programme ne satisfait pas à un des trois critères incontournables (critère 3.2 *Taux d'obtention de diplôme*) et à trois des cinq critères complémentaires (critère 3.4 – *Ratio d'offre de cours à option*; critère 3.6 – *Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein*; et 3.7 - *Capacité à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives*), ce qui fait qu'il a atteint quatre des huit critères.

#### **Paramètre 4 - La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton**

Le Comité arrive au même constat que l'Unité à savoir que l'économie constitue une discipline de service importante au sein de l'Université de Moncton. L'économie se classe d'ailleurs très bien à ce chapitre (critère 4.2 – question 29).

#### **Paramètre 5 - Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

Trois des cinq critères qui relèvent de ce paramètre affichent une faible performance. Seuls les critères suivants atteignent le seuil attendu, soit celui lié aux *Contributions à la RDC* (critère 5.1 – questions 32 à 35) et celui de *l'Accès aux études supérieures* (critère 5.5 – question 40). Toutefois, le Comité constate que la performance au niveau du critère 5.1 ne se traduit pas par une *Intégration des étudiantes et étudiants aux travaux de RDC* (critère 5.4 – question 38). D'ailleurs, le *Ratio d'activités étudiantes de RDC par étudiante et étudiant inscrit au programme* (critère 5.5 – question 39) n'atteint pas le seuil attendu. Le Comité juge que cette situation est surtout due au fait qu'une grande proportion des travaux de RDC est effectuée par les professeurs des campus d'Edmundston et de Shippagan et que les étudiantes et étudiants de troisième et quatrième années au campus de Moncton ont peu d'occasions d'y participer. Le Comité estime que l'Unité doit faire des efforts supplémentaires pour mieux les intégrer aux travaux de RDC et de les encourager à participer à des activités de communication et de publication. Cependant, ceci va dépendre du niveau d'activité de RDC au campus de Moncton ainsi que des moyens dont l'Unité dispose pour mieux intégrer ses étudiantes et étudiants. Afin de réaliser cet objectif, il faut voir à majorer le niveau de subventions obtenues dans l'Unité puisque le seuil attendu pour le critère de *Moyenne annuelle des subventions RDC obtenues par professeure et professeur* (critère 5.2 – question 36) n'est pas présentement atteint.

#### **Paramètre 2 - Forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir**

L'analyse des informations obtenues sur *l'historique du programme, ses forces et faiblesses*, ainsi que les *défis et obstacles* rencontrés au fil des années, jumelée à la *Vision d'avenir et les*

*perspectives de développement du programme* (question 43) ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme.

La force principale du programme réside en sa formation de base qui est de très bonne qualité. Cette force se traduit par un très bon taux de placement des diplômées et des diplômés et par une grande proportion de ceux-ci qui réussissent à obtenir des diplômes avancés incluant le doctorat.

Le Comité est d'accord avec l'Unité que la plus grande faiblesse du programme est le faible nombre de ses ressources professorales. Ce manque de ressources se traduit par des lacunes au niveau du nombre de cours avancés offerts.

L'absence d'une formation avancée en mathématiques chez une bonne partie des étudiantes et étudiants admis au programme a certes une incidence sur leur rétention. Malheureusement, la décision d'adopter la condition d'admission A pour les autres programmes en sciences sociales (Baccalauréat ès sciences sociales en science politique et Baccalauréat ès sciences sociales en sociologie) va certainement aggraver la situation des inscriptions au programme d'économie, car elle sera un obstacle aux transferts d'étudiantes et d'étudiants vers le programme de spécialisation en économie.

L'ensemble des informations fournies ne permet pas d'envisager que ce programme évoluera de façon appréciable au-delà de son état actuel. Le critère incontournable 2.4 (question 43) – *Vision d'avenir et perspectives de développement de programme* n'est donc pas atteint.

#### **Recommandation quant au futur de ce programme**

L'Unité met de l'avant des propositions intéressantes quant à la relance de la discipline (et non du programme de spécialisation) comme par exemple créer un programme bidisciplinaire avec les mathématiques. Un tel programme pourrait certainement intéresser les étudiantes et les étudiants désirant continuer leurs études dans le domaine de l'économétrie par exemple. Un programme bidisciplinaire avec l'anglais pourrait aussi être attrayant pour les étudiantes et étudiants venant de l'international. Cependant, la création de tels programmes n'aiderait en rien le problème des faibles inscriptions au programme de spécialisation.

Aussi, le Comité ne partage pas l'optimisme de l'Unité quant aux bénéfices escomptés de la reconfiguration sur la viabilité du programme de spécialisation en économie. Et vu le faible nombre de ressources professorales pour offrir le programme, le Comité ne voit pas de solution à l'horizon pour régler les problèmes de l'Unité.

Pour ce qui est d'offrir un programme de deuxième cycle en sciences sociales, ou en économie en collaboration avec une autre université, ces recommandations dépassent le mandat du Comité.

À la suite de l'analyse des informations fournies par l'Unité, le Comité constate que le programme présente de sérieuses lacunes et d'importants obstacles à surmonter. Considérant que 8 des 20 critères retenus pour l'évaluation de ce programme n'ont pas atteint les seuils attendus et que deux parmi ceux-ci sont des critères incontournables, le Comité recommande l'abolition du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie).

### Réactions du Comité ad hoc à la réplique de l'UARD en économie (ci-après *l'Unité*) en lien avec le *Rapport préliminaire*

#### Critère 3.2 - question 16 : Taux d'obtention de diplôme

L'Unité soulève trois situations où l'absence ou la présence de données a eu une incidence défavorable sur le taux d'obtention de diplôme du programme.

- L'Unité mentionne que deux étudiantes et étudiants ayant obtenu le diplôme sont absents des chiffres. Or, il s'avère que les données ayant servi aux calculs sont basées sur les admissions des années civiles 2001 à 2007 inclusivement. Sur cette base, les étudiants admis à la session d'hiver sont ajoutés aux données de la session d'automne suivant. Les deux étudiants en question ont été admis en janvier 2008 et sont donc exclus des données 2007. La période couverte a été limitée à 2007 parce qu'au moment de produire les statistiques, il s'agissait de la plus récente année où l'on comptait le plus grand nombre d'étudiantes et étudiants admis ayant complété leur diplôme. Si l'on avait voulu inclure ces deux étudiants sur une période équivalente, il aurait fallu que la période soit basée sur l'année universitaire et couvre la période septembre 2001 à avril 2008 inclusivement. Toutefois, sur cette base, il aurait fallu exclure les données de la session d'hiver 2001 ce qui aurait eu pour effet de retirer des données un diplômé qui avait été admis à cette session. Toujours est-il que même si l'ensemble de ces modifications avait été effectué, les calculs ne changeaient rien à la cote déjà accordée, le résultat demeurant toujours inférieur au seuil attendu.

- L'Unité mentionne que quatre autres étudiants devraient également être exclus des données puisqu'ils n'ont soit jamais suivi de cours d'économie ou n'avaient pas l'intention de compléter leur diplôme. Le Comité considère que ce genre d'étudiantes et d'étudiants dits « fantôme » existe dans la plupart des programmes et il ne serait pas juste de les enlever dans un programme sans toucher les autres programmes (autres programmes ciblés et programmes du groupe témoin). De toute façon, c'est la somme de l'ensemble des données qui a été utilisée pour établir les seuils de ce critère. En d'autres mots, les seuils tiennent déjà compte des étudiantes et étudiants dits fantômes.

- L'Unité fait allusion à deux programmes dans le groupe-témoin qui admettent leurs étudiants à la troisième année d'études universitaires ce qui a pour effet, selon leur dire, d'augmenter le seuil attendu de ce critère. Il est vrai que l'admission au Baccalauréat en travail social se fait seulement à la suite de deux années d'études préparatoires au programme. Toutefois, ce n'est pas le cas du B.A.-B.Éd. (primaire) qui est un programme de cinq ans avec une admission dès la première année d'études universitaires. La sélection des programmes pour le groupe-témoin a été faite parmi les programmes qui ont un régime pédagogique semblable aux programmes ciblés (programmes de baccalauréat spécialisé ou avec spécialisation). Ils proviennent de diverses facultés et disciplines (fondamentales et professionnelles) et ont été choisis en fonction du nombre de leurs diplômés afin d'assurer une représentativité de chacun des niveaux de diplômés supérieurs à 3 par année, conformément au barème suivant: *faible* nombre de diplômés (3,0 à 6,9); nombre *moyen* de

diplômés (7,0 à 19,9); nombre *élevé* de diplômés (20 et plus). Les programmes ont été choisis en fonction de ces données et non en raison de leur taux d'obtention de diplôme lesquels ont seulement été calculés une fois la liste finalisée. Étant donné qu'il n'y a qu'un programme, et non deux, qui admet leurs étudiants en troisième année, l'effet sur les seuils établis est faible, surtout que la méthode statistique employée (moyenne des taux plus ou moins un demi-écart-type et plus ou moins un écart-type) a permis de discriminer et d'identifier des intervalles centraux plus inclusifs qu'exclusifs. Bien qu'il soit vrai que le taux d'obtention de diplôme du programme en travail social est le plus élevé du groupe témoin, il faut aussi admettre que le seuil requis de 39,5% pour atteindre le seuil attendu de ce critère est très généreux. Il est aussi un fait que le taux d'obtention de diplôme de la spécialisation en économie est le troisième plus faible du groupe des programmes ciblés de premier cycle. Le Comité reste donc convaincu que ce critère est problématique pour le programme.

**Critère 3.4 - question 18 : Ratio annuel d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme (2006-2007 à 2010-2011)**

Ce critère vise à mesurer la capacité de l'Unité à offrir une variété de cours à option comparativement à ce qui est publié au Répertoire. Une faible performance à ce critère peut indiquer que l'Unité offre de faux espoirs aux étudiantes et étudiants. L'Unité suggère que ce résultat est un 'accident historique'. Il n'en demeure pas moins que l'Unité n'offre pas, ou n'est pas en mesure d'offrir, bon nombre des cours à option se trouvant au Répertoire en raison d'un manque de ressources professorales. Quant à l'autre ratio suggéré par l'Unité, il mesurerait autre chose qui ne répond pas à la question première posée par le Comité.

**Critère 3.6 – question 21 : Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet dans le programme par professeure et professeur à temps plein affecté à la discipline (2006-2007 à 2010-2011)**

**et**

**Critère 3.7 – questions 22 et 23 : Capacité d'offrir une variété de cours et une diversité de perspectives**

Bien que ces deux critères soient influencés par le nombre de professeures et de professeurs dans l'Unité, chacun des critères mesure une dimension distincte de la performance du programme. Le premier souligne le faible ratio d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme par professeure et professeur dans la discipline. Le second fait état d'une Unité qui a peine à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives aux étudiantes et étudiants du programme, sans doute la conséquence du faible nombre de professeures et de professeurs dans la discipline. Ceci n'est pas une critique du corps professoral, mais le constat d'une situation liée aux ressources disponibles. Le Comité considère qu'elle a quand même un effet nuisible sur la qualité et la viabilité du programme et par conséquent sur la qualité de l'expérience universitaire de l'étudiante ou de l'étudiant qui y est inscrit.

**Critère 3.9- question 25 : Coût marginal du programme**

Premièrement, sans prendre position par rapport à l'analyse présentée par l'Unité quant aux gains et aux pertes liés à la présence du programme à l'Université, et puisque l'étude de la viabilité n'est pas un simple exercice comptable, le Comité s'en tient à l'examen du coût marginal tel que défini dans le critère 3.9. Par conséquent, le Comité maintient son calcul du coût marginal tel qu'établi pour le programme.

De plus, le Comité n'admet pas la logique de l'Unité voulant que l'abolition de la spécialisation n'entraîne aucune diminution de la banque de cours ECON sauf pour ce qui est du cours (ECON4990), seul cours de la spécialisation qui n'est pas disponible dans la majeure. De toute manière, puisque le programme atteint déjà le seuil attendu pour ce critère en utilisant le chiffre mis de l'avant par le Comité, même si les arguments de l'Unité étaient retenus, la cote pour ce critère demeurerait la même.

**Critère 5.2 – question 36 : Moyenne annuelle des subventions RDC obtenues par professeure et professeur**

et

**Critère 5.4 – question 38 : Intégration des étudiantes et étudiants aux travaux de RDC**

Même si d'autres options existent pour favoriser l'intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC, le Comité remarque qu'il y a certaines unités qui le font en offrant des assistanats. Peu importe les moyens utilisés pour le faire, il demeure que le Comité juge qu'il soit souhaitable que l'Unité majore son taux de financement de la recherche.

Aussi, contrairement à l'opinion de l'Unité, le Comité considère qu'un plus grand rayonnement de l'Unité en RDC peut certainement ajouter à l'attrait des étudiantes et étudiants pour la discipline, et de façon plus particulière pour ses programmes.

**Critère 5.5 – question 39 : Ratio d'activités étudiantes en RDC par étudiant inscrit au programme (activités non exigées par le programme)**

Ce critère prend en compte toutes sortes d'activités incluant des publications, conférences, symposiums, ateliers, etc., bref toute activité liée à la recherche qui ne cadre pas dans les exigences officielles du programme. Puisqu'un programme de spécialisation comprend normalement un travail de recherche sous forme de projet de fin d'études, pourquoi devrait-on le noter comme activité lorsqu'il consiste par défaut d'une partie intégrale du programme? Le Comité a plutôt voulu mesurer la valeur ajoutée que l'Unité offre à ses étudiantes et ses étudiants lorsqu'elle leur donne d'autres occasions de s'exposer à la RDC. Cet aspect est d'autant plus important dans le cas d'un programme qui mène aux études supérieures.

**Paramètre 2 – question 43 : Forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir**

Le Comité est heureux de constater un aperçu plus complet de la vision d'avenir de l'Unité, dans sa réplique au rapport préliminaire. Cependant, le Comité remarque que plusieurs des mesures servant à corriger les aspects problématiques du programme sont seulement prévues

dans le futur. Le Comité regrette que certaines de ces actions n'aient pas déjà été entreprises car le problème lié à la viabilité du programme date depuis un certain temps. En revanche, le Comité se réjouit de voir que certaines des actions sont en chantier telles, les modifications apportées au cursus scolaire du cours d'*économie* offert par le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Ceci pourra certainement élever le profil de la discipline auprès de notre jeunesse. Le Comité voit aussi d'un bon œil le rapprochement de l'Unité avec *l'Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques*.f

La suggestion de créer des programmes bidisciplinaires est certes une voie remplie de promesse. Qu'il s'agisse de ce genre de programme, ou d'une majeure-mineure avec une discipline connexe pertinente, il reste que le Comité estime qu'un choix approprié de cours dans ces deux régimes peut tout aussi bien préparer les étudiantes et étudiants pour la maîtrise en économie que la spécialisation peut le faire.

Toujours est-il que l'ensemble de ces renseignements supplémentaires, bien que positifs, ne permet pas au Comité de conclure que le programme de spécialisation en économie va évoluer de façon appréciable au-delà de son état actuel.

### **Recommandation finale**

Bien que l'Unité fasse valoir différentes actions qu'elle prévoit entreprendre dans le futur pour améliorer l'ensemble de ses programmes, il n'en demeure pas moins que le programme de spécialisation fait face à des défis de taille.

Le Comité reconnaît la valeur d'une formation en économie à notre institution et reconnaît également l'apport considérable du corps professoral de l'UARD en économie à l'évolution de cette discipline à l'Université de Moncton. Cependant, à l'heure actuelle, le contexte (nombre de professeures et de professeurs à l'UARD, manque d'intégration des étudiantes et étudiants aux travaux de RDC plus particulièrement au campus de Moncton, etc.) fait en sorte que l'UARD semble mieux outiller à offrir un programme bidisciplinaire ou un bon programme de majeure jumelé à une mineure pertinente que le programme de spécialisation. Il reste que la valeur des deux premiers pourrait tout aussi bien ouvrir les portes aux études supérieures que le troisième. Cette tendance semble par ailleurs être d'actualité. Certaines universités canadiennes commencent à mettre sur pied des programmes de double majeure ou de majeure-mineure qui réunissent des disciplines permettant l'étude de problèmes sociétaux avec une optique interdisciplinaire. La venue éventuelle de programmes bidisciplinaires (par exemple : la combinaison économie-mathématiques tel que mentionné par l'Unité, économie-finances, ou l'économie jumelée à d'autres disciplines connexes) semble une voie intéressante pour développer davantage la notoriété de la discipline au sein de notre institution et de notre société. Le Comité n'a aucun doute que ces programmes vont permettre à leurs finissantes et finissants d'entamer une maîtrise en économie sans le besoin d'une année propédeutique.

Étant donné le nombre de critères non atteints (2 incontournables et 6 complémentaires) ainsi que tous les aspects présentés par le Comité dans son rapport préliminaire et final, le Comité maintient sa position d'abolition du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie).

***Recommandation 8 au Sénat académique :***

***Le Comité ad hoc recommande l'abolition du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie).***

## RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ BACCALURÉAT ÈS SCIENCES SOCIALES (SPÉCIALISATION EN ÉCONOMIE)

### Performance et perspectives d'avenir de la spécialisation en économie

#### Préambule

L'UARD – économie prend acte des faiblesses et forces identifiées dans le document intitulé *Baccalauréat ès sciences sociales – spécialisation économie, Évaluation et recommandation du Comité ad hoc sur la viabilité de certains programmes – Rapport préliminaire* (dorénavant appelé le *Rapport préliminaire*). L'UARD – économie ne partage toutefois pas la conclusion du Comité ad hoc. L'unité est reconnaissante qu'on lui donne la possibilité de réagir au *Rapport préliminaire* et espère que le Comité modifiera sa recommandation à la lumière de l'information additionnelle contenue dans le présent document.

La réponse de l'UARD au *Rapport préliminaire* commence avec une reformulation de la pertinence de la spécialisation et son coût marginal est de nouveau examiné. En fin de compte, l'Université de Moncton doit répondre à la double question suivante. Quels seront les gains si l'Université de Moncton abandonne la spécialisation en économie et quelles seront les pertes?

Par après les six critères complémentaires mentionnés dans le *Rapport préliminaire* sont examinés. L'UARD ne comprend toujours pas ce que mesure l'un de ces critères, mais pour le reste, il accepte le jugement du Comité ad hoc. Toutefois, comme ce dernier, l'unité n'est pas convaincue que trois de ces critères constituent des mesures indépendantes.

De l'avis de l'UARD, des problèmes d'information expliquent en grande partie la conclusion du Comité ad hoc surtout au sujet des deux critères incontournables mentionnés dans le *Rapport préliminaire*. Les données dont disposait le Comité ad hoc pour calculer le taux de diplomation étaient trop incomplètes pour qu'il puisse se faire une idée juste de la performance de la spécialisation en économie. L'unité acquiesce qu'elle n'a pas fourni l'information dont avait besoin le Comité ad hoc pour évaluer correctement les perspectives de développement de son programme de spécialisation. Ce document cherche à fournir l'information manquante.

#### Ce qu'on gagne et ce qu'on perd en abandonnant la spécialisation en économie

Le Comité juge que le programme a atteint le seuil attendu pour les cinq critères en question. L'Unité a réussi à faire l'éloge de la discipline d'économie et d'en montrer la pertinence; toutefois, elle a été moins convaincante au chapitre de la pertinence spécifique du programme de spécialisation en économie. (*Rapport préliminaire* p.2, c'est nous qui soulignons)

L'occasion est propice pour présenter plus clairement l'argument quant à la pertinence de la spécialisation en économie.

1. La société a besoin d'économistes. Le marché du travail l'indique clairement par les salaires très élevés des économistes. En plus des deux études citées dans notre réponse au questionnaire, mentionnons le plus récent palmarès des emplois de Canadian Business<sup>5</sup>. Les analystes économiques employés par les gouvernements bénéficient des salaires les plus élevés parmi les 50 types d'emplois identifiés comme étant les meilleurs. On sait que 80% des économistes sont des fonctionnaires.
2. De plus en plus, il faut posséder une maîtrise en économie pour accéder aux postes d'économiste. Les documents du Ministère des Ressources humaines et Développement des compétences, Canada et du Bureau of Labor Statistics, United States Department of Labor, cités dans la réponse initiale en disaient autant. Ajoutons que dernièrement le Ministère des Finances du Canada lançait sa campagne annuelle de recrutement<sup>6</sup>. Comme auparavant, les postes d'économistes et analystes de politiques demandent une maîtrise en économie. Les postes d'économiste, volet de recherche, demandent un doctorat<sup>7</sup>. Ce ministère ne recrute pas de finissant en économie ayant un seul diplôme de 1<sup>er</sup> cycle<sup>8</sup>.
3. La voie d'entrée normale aux études en maîtrise en économie est la spécialisation. Certaines universités le disent explicitement<sup>9</sup>, d'autres implicitement en énumérant les cours d'économie, de mathématique et de statistiques de 1<sup>er</sup> cycle préalables à l'admission<sup>10</sup>.

<sup>5</sup> Canadian Business « Canada's Best Jobs 2013 ranking. The top jobs in Canada. » 15 avril 2013  
<http://www.canadianbusiness.com/companies-and-industries/canadas-best-jobs-2013-ranking/> .

<sup>6</sup> Ministère des Finances, Canada « Recrutement universitaire ». <http://www.fin.gc.ca/recruit-recrutement/application-demande-fra.asp>

<sup>7</sup> Le Ministère des Finances recherche aussi des fiscalistes qui ont une formation en droit, en fiscalité ou en comptabilité. Il est intéressant de noter que ces personnes doivent avoir un minimum de cours en sciences économique.

<sup>8</sup> Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de débouchés au sein du gouvernement fédéral pour les détenteurs d'un diplôme de 1<sup>er</sup> en économie. En fait, ils peuvent participer à la campagne annuelle de recrutement post-secondaire dans la catégorie « carrières en affaires et en sciences sociales » au même titre que les diplômés en sociologie, statistique, comptabilité, commerce, finances, administration des affaires et ils obtiendront des emplois dans des domaines connexes à l'analyse économique. <http://jobs-emplois.gc.ca/psr-rp/scenario-detail-fra.php?p=2>

<sup>9</sup> Sont mentionnées ci-dessous que des universités canadiennes où des diplômés de l'Université de Moncton ont poursuivi des études de 2<sup>e</sup> cycle en économie.  
 Université de Montréal - <http://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-sciences-economiques/admission-et-reglements/>  
 University of New Brunswick - <http://www.unb.ca/fredericton/arts/graduate/economics/index.html>  
 Dalhousie University - <http://www.dal.ca/faculty/science/economics/programs/graduate-programs/master-of-arts.html>  
 Université d'Ottawa -  
<http://www.etudesup.uottawa.ca/Default.aspx?tabid=1726&monControl=Programmes&ProgId=559>  
 Queen's University - <http://www.econ.queensu.ca/academics/graduate/applying>

<sup>10</sup> Université Laval - <http://www.ecn.ulaval.ca/fr/etudes/maitrise-memoire/avant-dentamer-sa-maitrise/les-conditions-dadmission>

D'aucuns allèguent qu'il n'est pas nécessaire de donner la spécialisation; que les étudiantes et étudiants de la majeure peuvent obtenir la formation adéquate pour l'admission à la maîtrise en choisissant les bons cours à option. Soit, pour autant que ces cours soient donnés. Mais dans ce cas, il ne coûte rien d'offrir le programme de spécialisation.

### Coût marginal (critère 3.9 – question 25)

Sur la question du *coût marginal* (critère 3.9 – question 25), lequel s'inscrit parmi l'un des trois critères incontournables de ce paramètre, le Comité conteste le calcul effectué par l'Unité. Malgré cette divergence de position, certaines informations fournies par l'Unité ont néanmoins convaincu le Comité de réviser son chiffre à 16 crédits-professeur. Sur la base du « ratio du coût marginal par étudiant inscrit au programme », le programme satisfait le seuil attendu établi par le Comité. *Rapport préliminaire* p. 3.

Voici la liste des cours à option encore dans la banque de cours de niveau 2000 et plus donnés pendant 11 ans au CUM depuis l'année universitaire 2001-02.

Cours	Prestations du cours depuis 2001-02	Effectifs selon les programmes des étudiants				
		Total	spécialisation		Autres programmes	
			nombre	%	Nombre	%
ECON2600	11	631	28	4,4%	603	95,6%
ECON3910	7	295	13	4,4%	282	95,6%
ECON3550	11	420	22	5,2%	398	94,8%
ECON3500	11	278	24	8,6%	254	91,4%
ECON3600	8	152	14	9,2%	138	90,8%
ECON4200*	11	112	28	25%	84	75,0%
ECON3510	5	64	15	23,4%	49	76,6%
ECON2150	6	83	28	33,7%	55	66,3%
ECON3520	5	53	16	30,2%	37	69,8%
ECON3170	3	34	13	38,2%	21	61,8%
ECON2040	5	50	17	34,0%	33	66,0%
ECON3120	4	37	12	32,4%	25	67,6%
ECON2300	5	20	11	55,0%	9	45,0%
ECON4000	2	3	2	66,7%	1	33,3%
<b>Total</b>	94	2232	243	10,9%	1989	89,1%

(\*) Strictement parlant, ECON4200 Économétrie est un cours obligatoire à la spécialisation et un cours à option pour la majeure en économie et pour d'autres programmes.

Comme on peut voir, seulement 10,9% des étudiantes et étudiants dans ces cours proviennent de la spécialisation. La majeure en économie fournit 136 étudiantes et étudiants dans ces cours soit 6,1% du total. Donc 83% des effectifs dans ces cours à option proviennent d'autres programmes, dont deux baccalauréats en administration : général et concentration en finances. Ces programmes comptent comme option les cours ECON2600, ECON3500, ECON3170, ECON3510, ECON3910 et, pour la concentration en finances, ECON4200.

D'après le calcul du Comité ad hoc, l'abolition de la spécialisation entraînerait une économie de 5 cours de moins par année. C'est une erreur, chaque année il faut répondre aux besoins de 168 étudiants d'autres programmes qui suivent ces cours. Il n'y a pas d'économies à être réalisées de ce côté.

Autrement dit, l'UARD - économie ne changerait pas les cours donnés cette année même si le programme de spécialisation n'existait pas. Certes, les cours donnés répondent aux besoins de la spécialisation et de la majeure en économie, mais ils répondent à des besoins manifestes d'autres programmes et ils sont essentiels pour des étudiantes et étudiants de la Faculté d'administration.

Le seul cours d'économie réservé aux étudiantes et étudiants de la spécialisation est le projet de recherche ECON4990. Puisque le nombre de diplômés à la spécialisation chaque année correspond au nombre d'inscriptions dans ce cours, puisque chaque professeur doit accumuler la direction de 6 projets pour que cela compte comme 3 crédits d'encadrement dans sa charge, ce cours coûte en moyenne 1,3 crédits-professeur par année ( $1,3 = 2,6 \times 0,5$ ).

Conséquemment, l'UARD continue d'affirmer que le coût marginal de la spécialisation en économie est de 1,3 crédit-professeur par année.

### **Bénéfices et coûts de l'abandon de la spécialisation en économie**

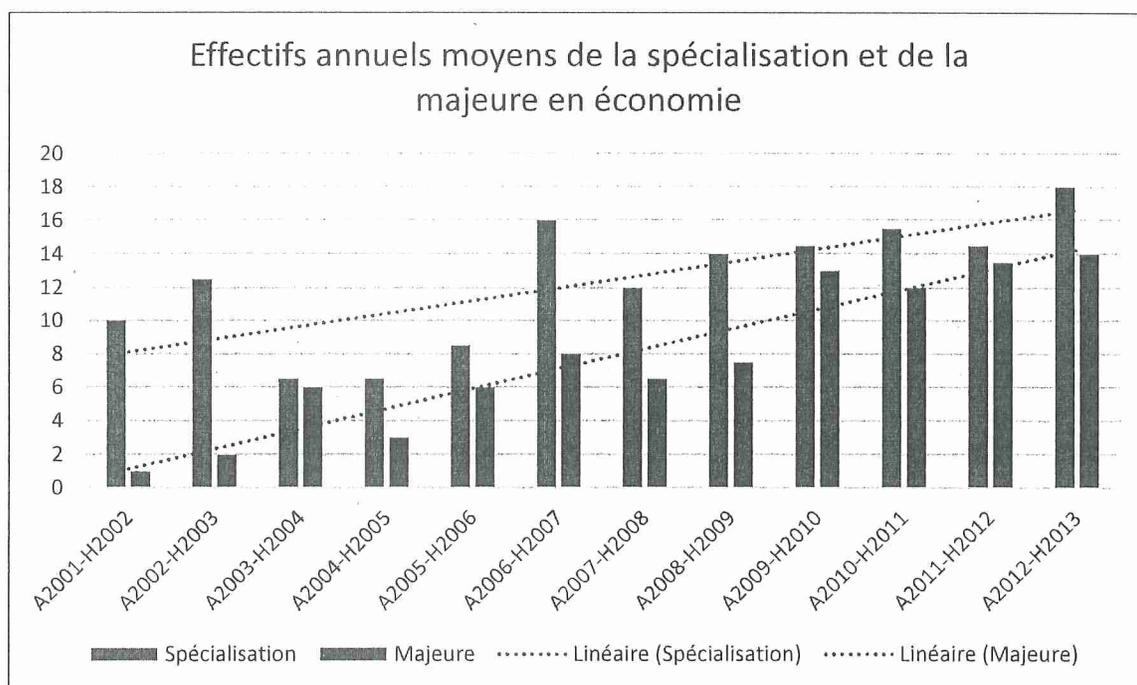
Selon l'argument précédent, les gains provenant d'un éventuel abandon de la spécialisation seront minuscules. Des ressources professorales ne seront pas libérées; la tâche d'enseignement des professeurs d'économie est déjà presque entièrement consacrée à enseigner aux étudiantes et étudiants d'autres programmes.

On peut essayer de chiffrer ce gain. Puisque les professeurs réguliers de l'UARD sont permanents, on obtiendra des réductions dans le nombre de chargés de cours engagés pour de l'enseignement à temps partiel qui sont rémunérés à raison d'environ 1 500 \$ le crédit. Supposons que le Comité ad hoc a raison et que le coût marginal de la spécialisation est de 16 crédits, cela ne donnera qu'une économie de 24 000 \$ annuellement. Si l'unité a raison, l'économie n'est que de 1 950 \$. Que l'on utilise un chiffre ou l'autre, le gain est minime.

Il y aura les pertes financières pour l'Université. Le programme de spécialisation est en expansion, attirant de plus en plus de personnes, surtout de l'étranger.

La majorité des étudiants de la région choisissent peut-être en premier l'Université de Moncton et en second lieu un programme. Pour beaucoup de ceux-ci, l'abolition de la spécialisation les mènera peut-être vers un autre programme dans notre institution. Par contre, pour les étudiants internationaux, la spécialisation en économie revêt une connotation différente. Il y a un risque de

perdre certains étudiants acadiens, mais plus particulièrement les étudiants internationaux souhaitant poursuivre les études supérieures en économie. Qui plus est, même si l'étudiant n'a pas l'intention de poursuivre ses études après son baccalauréat, le prestige associé à la spécialisation leur permettra beaucoup plus facilement d'obtenir l'emploi qu'ils recherchent dans leur pays d'origine ou encore dans un organisme international. À l'avenir, les étudiants potentiels pourraient boudier une université sans programme de spécialisation en économie.



Il y a présentement 16 étudiants internationaux parmi les 19 inscriptions au programme de spécialisation. Si la croissance continue et qu'une personne additionnelle, en provenance de l'étranger, s'inscrit à la spécialisation, après 5 ans il y aura 20 étudiants étrangers en spécialisation payant environ 10 000 \$ de frais de scolarité chacun. Cela fait un total de 200 000 \$ pendant cette 5<sup>e</sup> année et un total cumulatif de 900 000 \$ sur les 5 ans. Il suffit que la moitié de ce bassin potentiel d'étudiants internationaux s'inscrive ailleurs en raison de l'abolition du programme de spécialisation à Moncton pour que cela ait un impact financier direct. Après 5 ans le revenu cumulatif ne serait que de 440 000 \$. Pour avoir la perte nette, il faut enlever les économies provenant de l'abandon de la spécialisation. La perte de revenu cumulatif associée à la fermeture de la spécialisation serait, après 5 ans, égale à 320 000 \$. Si l'on utilise le calcul de l'unité pour le coût marginal de la spécialisation, la perte cumulative est de 430 250 \$.

Après 10 ans, nous estimons que l'Université s'infligerait annuellement une perte nette minimale de près de 100 000 \$<sup>11</sup> même si les inscriptions devaient plafonner.

<sup>11</sup> Les valeurs exactes sont une réduction du revenu net annuel de 96 000 \$ à 98 050 \$ selon l'estimation du coût marginal de la spécialisation et une perte nette cumulative sur les 10 ans de 760 000 \$ à 980 500 \$.

De plus, en éliminant la spécialisation en économie (et d'autres spécialisations dans les disciplines fondamentales), l'Université de Moncton aurait une carte des programmes bien plus pauvre que les plus importantes universités de l'atlantique. L'University of New Brunswick offre 13 programmes de 1<sup>er</sup> cycle en économie. Mount Allison University, avec la moitié des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, donne 7 programmes de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline. De plus, la plupart des universités francophones du Canada donnent une spécialisation en économie (voir l'annexe intitulée *Programmes d'économie donnés par d'autres universités* dans le fichier programmes-ailleurs.pdf).

Il n'y a pas que l'Université de Moncton qui est perdante si elle abandonne la spécialisation. Les étudiantes et étudiants qui auront fait une majeure en économie et qui voudront un emploi comme économistes devront probablement faire une année d'étude préparatoire avant de commencer leur maîtrise<sup>12</sup>. En plus des frais de scolarité, chaque étudiante ou étudiant dans cette situation perd un an de salaire. La société perd également le produit d'un an de travail d'une personne hautement qualifiée. Le coût qu'on impose ainsi à un seul étudiant dépasse largement le coût marginal de la spécialisation. Cette inefficacité représente un gaspillage regrettable.

Enfin, il ne faut pas négliger les conséquences pour la communauté acadienne qui découleraient de l'abandon de la spécialisation en économie. À l'APÉCA, à la Division de la recherche et de l'analyse économiques de Pêches et Océan et au Ministère de la Santé – Nouveau-Brunswick, pour nommer que ces institutions, on retrouve des économistes acadiens, dont la plupart ont obtenu une spécialisation en économie à l'Université de Moncton. Par contre, au ministère des Finances – Nouveau-Brunswick il ne reste plus d'économistes formés ici. Il y a présentement 25 économistes dans la région atlantique employés par Service Canada (à Shédiac/Moncton, Fredericton, Halifax, etc.). Or un seul de ces économistes, un diplômé de la spécialisation en économie de l'Université de Moncton, est francophone<sup>13</sup>. On est déjà à la recherche d'une relève pour ces économistes qui s'approchent de l'âge de la retraite.

Ces personnes travaillent sur de nombreux dossiers importants pour l'avenir de la région : développement économique, développement durable, gestion des ressources naturelles, vieillissement de la population, gestion des programmes publics comme l'assurance-emploi et les régimes de pension pour n'en identifier que quelques-uns. Il est important que la communauté acadienne soit représentée au sein des organismes gouvernementaux où sont élaborées les politiques économiques cruciales pour l'avenir de la région. Il serait navrant que la seule université francophone de l'atlantique ayant des programmes d'économie cesse de donner la spécialisation en économie qui est la porte d'entrée à une carrière d'analyste économique.

<sup>12</sup> Cette nécessité de faire une année préparatoire est indiquée dans les conditions d'admission des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en économie. Les références ont été données ci-dessus dans les notes 5 et 6.

<sup>13</sup> Communication personnelle avec Jacques Laprise, Directeur executive, DGSS, Service Canada.

## De certains critères complémentaires

### Ratio annuel d'offre de cours à option (critère 3.4 – question 18),

Le numérateur du ratio est le nombre de crédits de cours à option de la discipline donné chaque année. Or seul le total des crédits des cours à option donnés chaque année est calculé. Mais en fait, cette information est insuffisante, car elle n'indique pas quels cours ont été donnés. Pendant la période analysée, c'est un total de 13 différents cours à option d'économie qui ont été donnés, certains à chaque année ou presque, d'autres seulement qu'une ou deux fois. Ce chiffre est bien supérieur aux 7 cours à option en moyenne qu'on retrouve dans les données utilisées.

Le dénominateur du ratio est le nombre de crédits des cours de la discipline qu'on retrouve dans le répertoire de 2010-11 qui sont des options dans le programme ciblé. Malheureusement, la taille des banques de cours des disciplines est plus un accident historique qu'autre chose sans véritable lien avec les besoins des étudiantes et étudiants du programme de spécialisation.

L'UARD - économie comptait auparavant sept professeurs réguliers au CUM et un professeur régulier dans chacun des deux autres campus. Ces professeurs ont proposé des cours dans leurs champs d'expertise. D'autres cours ont été créés pour répondre à des besoins ponctuels d'autres programmes à l'Université ou d'institutions ou organismes de l'extérieur. Ces cours qui n'étaient plus donnés auraient dû être retirés du répertoire en 2009 comme l'ont été, pour la même raison, Économie coopérative et développement régional, Économie de la pêche et Économie des ressources naturelles. En fait des 23 cours encore dans le répertoire de 2010-11, 9 ont été éliminés<sup>14</sup> justement parce qu'ils ne se donnaient plus depuis des années. Alors pourquoi 69 crédits au dénominateur, pourquoi pas 42 crédits ? Le nombre de crédits dans la banque de cours du répertoire n'est pas significatif.

Même si tous les programmes avaient une banque de cours à option de même taille, le ratio ne tiendrait pas compte de la structure des programmes. Les spécialisations en sciences politiques, sociologie et économie comptent 24 crédits à option dans la discipline. Il y a 39 crédits à option dans la spécialisation en études littéraires, 42 dans la spécialisation en philosophie et 51 dans la spécialisation en géographie. Naturellement, ces trois derniers programmes ont moins de cours obligatoires dans leur discipline que les trois sciences sociales. Il est aussi évident que les étudiantes et étudiants des programmes de sciences sociales n'ont pas besoin d'autant de cours à option. Encore une fois, il faut que les comparaisons soient faites sur des bases conformes tout en respectant les différences disciplinaires.

Pour ces raisons, l'UARD – économie estime que le dénominateur devrait être le nombre de cours à option dans le programme ciblé. On pourrait alors calculer le ratio suivant

$$\frac{\text{nombre de cours à option différents donnés pendant la période}}{\text{nombre de cours à options dans le programme}}$$

<sup>14</sup> Les démarches en ce sens ont débuté en 2011. L'abolition de ces cours a été approuvée par le Conseil de la Faculté des arts et sciences sociale et par le Comité des programmes, les retards à mettre en place la reconfiguration expliquent pourquoi on retrouve encore ces cours dans le répertoire.

où il est entendu qu'il s'agit des cours de la discipline tant au numérateur qu'au dénominateur. Le ratio pour la spécialisation en économie est donc  $13/8 = 1,6$  (la période étant de 5 ans, il faut que ce ratio soit supérieur à 1, sinon les étudiants ne pourraient pas terminer leur programme). Mais, en soi, ce nombre ne dit rien, puisque les ratios comparables pour les autres programmes ne sont pas disponibles.

L'UARD souligne que des deux évaluations externes de la CESPMM ont conclu que la structure du programme de spécialisation, y inclut l'offre de cours à option en économie, était comparable à la norme des autres universités canadiennes.

Parce que l'on ne sait pas ce que l'on mesure avec le ratio qu'on retrouve au Tableau 6 du Guide, l'UARD estime qu'il devrait être remplacé par quelque chose de plus significatif ou simplement ignoré.

### **Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein (critère 3.6 – question 21) et**

### **Capacité d'offrir une variété de cours et une diversité de perspectives (critère 3.7 – questions 22 et 23).**

Lorsque le Comité ad hoc se dit « ... conscient que ces résultats [ratios 3.4, 3.6 et 3.7] sont surtout liés au faible nombre de ressources professorales dont dispose l'Unité » il indique qu'il y a peut-être un lien trop étroit dans ces trois critères. En effet si la même cause est la source des résultats observés, on doit se demander si ces critères ne sont pas trois façons de mesurer un seul phénomène. Ainsi on exagérerait l'importance d'un seul problème en le présentant trois fois.

## **Paramètre 5 - Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

D'après le Comité ad hoc, les seuils attendus n'ont pas été atteints pour les critères complémentaires suivants

- Moyenne annuelle des subventions RDC obtenues par professeure et professeur (critère 5.2 – question 36)
- Intégration des étudiantes et étudiants aux travaux de RDC (critère 5.4 – question 38).
- Ratio d'activités étudiantes de RDC par étudiante et étudiant inscrit au programme (critère 5.5 – question 39).

L'UARD regrette que l'on n'ait pas tenu compte du travail de recherche de ses étudiantes et étudiants dans le cadre du projet de recherche de fin d'études. Le cours ECON4990 avait été créé dans le but précis de fournir une expérience de recherche empirique aux personnes qui avaient accumulé des connaissances théoriques et acquis des notions élémentaires de l'économétrie pendant leurs études. D'ailleurs ce travail, qui s'étale sur toute la durée de la dernière année d'étude, est absorbant et exigeant. Peu d'étudiants ont le loisir de participer à des travaux de recherche supplémentaires qui ne s'inscriraient pas dans leur programme.

L'UARD est aussi d'accord qu'il doit augmenter « le niveau d'activité de RDC au campus de Moncton » indépendamment du maintien ou de l'abandon de la spécialisation en économie. Par contre il n'est pas certain qu'afin « de réaliser cet objectif, il faut voir à majorer le niveau de subventions obtenues dans l'Unité ». De plus, l'unité comprend mal comment une meilleure performance par rapport à ces critères « ... aiderait [...] le problème des faibles inscriptions au programme de spécialisation » (Rapport préliminaire p. 5).

Ceci étant dit, l'UARD – économie accepte les conclusions du Comité au sujet de ces critères complémentaires. S'il en a l'occasion, « l'Unité [fera] des efforts supplémentaires pour mieux intégrer [les étudiantes et étudiants] aux travaux de RDC et de les encourager à participer à des activités de communication et de publication ». Il y a déjà entamé des pourparlers avec des partenaires de l'UARD dans ce sens. D'ailleurs, la nouvelle réponse à la question 43 ci-dessous fait état de projets qui visent à corriger la situation.

### **Paramètre 3 - Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis**

#### **Taux d'obtention de diplôme (critère 3.2 – question 16)**

Premièrement, le Comité maintient que contrairement aux contre-arguments de l'Unité, les données liées au Taux d'obtention de diplôme [...] sont justes...

Au final, la performance du programme quant au taux d'obtention de diplôme (37%) est décevante. (*Rapport préliminaire* p.2)

Il s'avère qu'il y a des anomalies dans la liste des étudiantes et étudiants par cohorte (Tableau 3, Taux d'obtention de diplôme et d'abandon de programme pour les cohortes 2001 à 2007 à l'Université de Moncton). On n'y trouve pas deux personnes inscrites à la majeure en économie en 2005, qui ont transféré à la spécialisation et ont obtenu le B.Sc.Soc. (spécialisation économie) en 2008 et 2009 respectivement. Pourtant, un autre étudiant avec un même parcours a été compté comme un diplômé de la spécialisation.

Deux admissions et deux diplômes de plus à la spécialisation font passer le ratio de diplomation de 14/38 à 16/40 = 40%. Le seuil attendu pour le critère est rencontré.

On pourrait croire que la différence entre 36,8% et 40,0% est minime et qu'en somme « la performance du programme quant au taux d'obtention de diplôme [reste] décevante ». Ce serait une erreur. Les seuils de performance sont calculés à partir d'un groupe témoin contenant deux programmes qualitativement différents des autres qui biaisent les résultats (voir l'encadré). Quand on élimine ces deux programmes, le taux de diplomation moyen des autres programmes est de 41,3%. Le taux de diplomation de la spécialisation en économie est pratiquement égal à la moyenne du groupe témoin et pas du tout proche d'un seuil minimum.

L'oubli de deux diplômés n'est pas le seul problème avec les données. L'UARD estime que 4 personnes qui figurent sur cette liste ne devraient pas y être, soit parce qu'elles ne se sont jamais présentées ou même inscrites dans des cours d'économie, soit parce que l'obtention du diplôme n'était pas leur objectif.

De plus, les données n'indiquent pas la proportion de transferts à la majeure en économie : 5 étudiants de la spécialisation sont passés à la majeure et 4 ont obtenu un diplôme en économie.

Tenant compte de ces ajustements on obtient le tableau suivant<sup>15</sup>

Nombre corrigé de personnes visant une spécialisation	36	
Diplômes obtenus : spécialisation en économie	16	44,4%
Diplômes obtenus : majeure en économie	4	11,1%
Diplômes obtenus en économie	20	55,6%

Le Comité ad hoc n'a pas obtenu les taux de diplomation des programmes d'économie d'autres universités pour faire les comparaisons qu'il voulait faire. Mais cette comparaison est en partie possible, car une importante étude américaine<sup>16</sup> montre que le taux de diplomation en économie était de 34% ce qui est significativement inférieur au taux atteint à Moncton.

Enfin, certains programmes de spécialisation semblent trier sur le volet les étudiantes et étudiants admis après une ou deux années de cours (voir l'encadré). Si à l'instar de ces disciplines, l'UARD - économie avait limité l'admission à la spécialisation aux étudiantes et étudiants ayant réussi les cours d'économie obligatoires des deux premières années (12 crédits : ECON1020, 1030, 2220 et 2230), sans même demander une moyenne minimum, le taux de diplomation aurait été plus élevé :

Nombre d'étudiantes et étudiants de la spécialisation ayant réussi les 12 premiers crédits ECON obligatoires (ECON1020, 1030, 2220 et 2230)	21	
Diplômes obtenus : spécialisation en économie	16	76,2%
Diplômes obtenus : majeure en économie	4	19,0%
Diplômes obtenus en économie	20	95,2%

Ainsi, une comparaison sur des bases semblables montre que le taux de diplomation du programme de spécialisation en économie est l'égal du programme qui affichait le plus haut taux parmi les programmes de 1<sup>er</sup> cycle ciblé en même temps qu'il a un taux de départ de l'Université de Moncton qui est plus faible. Il est même supérieur au taux moyen de diplomation des deux programmes (BTS et BA-BED primaire) du groupe témoin qui admettent leurs étudiants après 2 et 3 ans d'études universitaires.

<sup>15</sup> Si le Comité ad hoc rejette l'exclusion des quatre étudiantes et étudiants qui ne cherchaient pas un B.Sc.Soc. (spécialisation en économie), les conclusions qui suivent restent valables.

<sup>16</sup> "As reported in table 1, about 34 percent of the economics majors in the principles course eventually graduate in economics" p. 279 dans Mumford Kevin J. and Matthew W. Ohland (2011) "Student Performance in Undergraduate Economics Courses", *The Journal of Economic Education*, Vol 42, No. 3, pp 275-282. Mumford et Ohland ont calculé ce taux de diplomation à partir d'un échantillon de 1 912 étudiantes et étudiants d'économie dans les cours de principes de six grandes universités publiques américaines de 1990 à 2003.

L'UARD estime que l'information supplémentaire donnée ci-dessus donne un bien meilleur aperçu de la performance réelle du programme de spécialisation quant à la proportion des étudiantes et étudiants qui terminent avec succès leurs études en économie.

#### De la composition du groupe témoin

Les deux plus importants programmes du groupe témoin de 1<sup>er</sup> cycle sont le Baccalauréat en travail social (BTS) et le Baccalauréat ès arts - Baccalauréat en éducation (primaire) BA-BED. Le BTS est un programme contingenté de 3 ans qui sélectionne ses étudiants à la fin d'un programme préparatoire de 2 ans d'études universitaires. Le BA-BED est un programme de 2 ans qui admet les étudiants après 3 ans d'études universitaires.

On ne peut pas comparer les taux de diplomation de ces programmes avec ceux des programmes ciblés de 4 ans dont certains, comme la spécialisation en économie, ne font aucune sélection autre que les conditions générales d'admission (B dans le cas d'économie).

Avec un taux de diplomation de 92% et 64% respectivement, l'inclusion de ces deux programmes dans le groupe témoin biaise le taux de diplomation vers le haut, car ils constituent 40% de l'échantillon. On peut calculer les taux de diplomation, de transfert et de départ sans ces deux programmes. À noter qu'il reste quand même 1 748 admissions dans l'échantillon après cette coupure.

	Taux de		
	diplomation	transfert à d'autres programmes	départ de l'Université
La moyenne pour l'ensemble des programmes de 1 <sup>er</sup> cycle (2 937 admissions)	53,52%	24,55%	20,50%
Moyenne pour l'ensemble sans BTS et BA-BED (1 748 admissions)	41,30%	29,92%	27,06%

#### Conditions d'admission à certains programmes de spécialisation

Histoire :

*L'étudiante ou l'étudiant choisit ce programme au début de sa 2e année après avoir consulté un professeur ou une professeure du Département.*

[http://www.umoncton.ca/repertoire/1er\\_cycle/prog\\_arts\\_sc\\_soc\\_ba\\_sp\\_hist.htm](http://www.umoncton.ca/repertoire/1er_cycle/prog_arts_sc_soc_ba_sp_hist.htm)

Géographie :

*Pourront être admis au programme de spécialisation ceux et celles qui ont accumulé entre 50 et 60 crédits universitaires avec une moyenne d'au moins 2,50 dans au moins 15 crédits de géographie.*

[http://www.umoncton.ca/repertoire/1er\\_cycle/prog\\_arts\\_sc\\_soc\\_ba\\_sp\\_geog.htm](http://www.umoncton.ca/repertoire/1er_cycle/prog_arts_sc_soc_ba_sp_geog.htm)

Psychologie :

*Avant d'être admis au programme avec spécialisation, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir complété les deux premières années de la majeure en psychologie.*

*À compter de la troisième année d'études et jusqu'à la fin de son programme de spécialisation en psychologie, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,50 sur une échelle de 4,30.*

[http://www.umoncton.ca/repertoire/1er\\_cycle/prog\\_sc\\_sante\\_serv\\_comm\\_ba\\_sp\\_ps.htm](http://www.umoncton.ca/repertoire/1er_cycle/prog_sc_sante_serv_comm_ba_sp_ps.htm)

## **Paramètre 2 - Forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir**

« ... l'ensemble des informations fournies ne permet pas d'envisager que ce programme évoluera de façon appréciable au-delà de son état actuel. » Le critère incontournable 2.4 (question 43) – *Vision d'avenir et perspectives de développement de programme* n'est donc pas atteint » (*Rapport préliminaire* p.4).

Comme mentionné dans le préambule, l'information dont avait besoin le Comité ad hoc pour évaluer correctement les perspectives de développement du programme de spécialisation ne lui avait pas été communiquée. Voici des éléments qui combleront en partie cette déficience.

### **Orientation de la spécialisation**

Le secteur de l'économie à l'Université de Moncton possède des avantages comparatifs sous-utilisés. Nous devons reconnaître en particulier la présence de l'Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques (ICRPAP) avec lequel l'UARD veut établir des liens plus étroits. Son nouveau directeur général de l'ICRPAP, Richard Saillant, et le président de son conseil d'administration, Donald J. Savoie, ont été consultés dans le cadre de la préparation des mesures conjointes qu'on retrouve ci-dessous. Ils souhaitent une collaboration plus étroite entre ICRPAP et l'UARD – économie. Par exemple, il est entendu que les sites Web du département d'économie et de l'ICRPAP seront remaniés pour mieux souligner l'importance de l'économie pour le développement en général et surtout de l'Acadie en particulier. Des textes descriptifs au sujet des travaux des chercheurs liés à l'ICRPAP identifieront plus clairement les liens entre l'ICRPAP et le département.

L'UARD étudie la pertinence d'orienter spécifiquement la spécialisation en économie dans la direction de l'économie du secteur public et l'analyse des politiques publiques. Parmi les politiques publiques qui constituent les plus importants enjeux sociaux, on retrouve la santé et l'environnement qui sont aussi deux axes de recherche prioritaires de l'Université de Moncton. L'UARD veut tirer profit et peut contribuer à la recherche qui se fait dans ces deux créneaux. D'ailleurs, il a déjà créé de nouveaux cours dans ces deux domaines, le premier a été donné cette session, le second sera donné l'année prochaine. Le département collabore déjà avec le Département d'administration publique en y donnant un cours d'économie du secteur public chaque année et, dernièrement, un cours sur l'économie de la santé de la Maîtrise en gestion des services de santé. Enfin, le département collabore aussi avec la Maîtrise en études de l'environnement en participant à l'enseignement d'un cours de ce programme.

Cette orientation de la spécialisation s'accorde très bien avec les perspectives d'emploi des diplômés de ce programme, car 80% des économistes travaillent dans la fonction publique où ils analysent et évaluent les projets et politiques publiques.

### **Recherche – Développement - Création**

Des liens plus étroits avec ICRPAP et les unités concernés par la gestion de la santé ne peuvent qu'avoir des conséquences bénéfiques sur la recherche notamment en ce qui concerne l'implication des étudiantes et étudiants de la spécialisation en économie.

Le département développera conjointement avec l'ICRPAP, un programme de conférence midi sur des thèmes pertinents à l'économie et aux politiques publiques. Ces conférences pourraient être offertes par des ressources du département, de l'ICRPAP ou encore de l'extérieur.

Le département organisera un séminaire annuel de 2 jours au début avril. Il y aura des présentations de 4 à 6 spécialistes sur un thème différent chaque année lié à des questions pertinentes aux politiques publiques dans une perspective économique. Tous les étudiantes et étudiants de programme de spécialisation en économie devront y participer, notamment de celles et ceux en 4<sup>e</sup> année qui présenteront des résultats de leur mémoire qu'ils auront préparés au cours de l'année. Le département d'économie et ICRPAP publieront sur leur site Web respectif tous les travaux présentés pendant le séminaire en accordant aux travaux étudiants une place spéciale.

### **Amélioration du programme de spécialisation**

Comme mentionné ci-dessus, l'UARD veut donner une orientation à sa spécialisation qui accordera une plus grande place à l'analyse des politiques publiques notamment en santé. Il n'est pas question d'affaiblir la force du programme qui est son tronc de cours obligatoires qui prépare bien pour les études de maîtrise. Ce sont les cours à option qui seront modifiés. S'il n'est pas possible d'augmenter le nombre de cours donnés chaque année, il est possible d'accroître le nombre de différents cours donnés sur une période de trois ans. En outre, il y aura les deux nouveaux cours sur l'économie de la santé et de l'environnement mentionnés ci-dessus.

Le développement d'un nouveau cours sur le thème « politiques publiques : une perspective économique » est envisagé. Donné sous forme de séminaire il sera donné par Pierre-Marcel Desjardins. Ce cours sera associé à ses 3 crédits de dégrèvements qu'il a annuellement en lien avec ses activités en tant que chercheur-associé à l'ICRPAP. La participation d'intervenants du milieu et des ressources de l'ICRPAP (ex : Donald J. Savoie, Richard Saillant...) est prévue. Dans le cadre de ce cours, il y aura au moins un invité de l'extérieur de la région et sa communication sera « ouverte au grand public ». C'est une façon de rendre plus visible la discipline et le programme de spécialisation en économie.

Le directeur général de l'ICRPAP s'est engagé à donner un cours à option annuellement. Le cours de sera dans un domaine lié à ses champs d'expertise en finances publiques et en innovation. Les nouveaux cours à contenu variables, dont la création a été entérinée dernièrement par le Comité des programmes, seront le véhicule parfait pour ce type de contribution fort appréciée.

En plus de ce cours additionnel, l'unité espère que la reconfiguration l'aidera à donner un plus large éventail de cours à option. L'addition de 4 cours de sigle ECON (dont 2 de niveau 3000) à la liste des cours satisfaisant les objectifs de formation générale (OFG) devrait augmenter les inscriptions dans ces cours qui ne figurent pas explicitement dans les cours connexes d'autres disciplines.

### **Renouvellement du corps professoral**

L'UARD se dotera d'une stratégie de renouvellement du corps professoral en fonction des nouveaux objectifs et des champs d'action prioritaires du département. Il ne s'agit pas d'un vœu pieux. La moitié du corps professoral du CUM sera renouvelée d'ici quatre ans probablement. Un professeur régulier prend sa retraite à la fin de la session courante. C'est un moment opportun

d'apporter un changement d'orientation et, en même temps, de combler des lacunes en ce qui concerne la RDC.

### Recrutement

La spécialisation en économie est un programme prisé par les étudiants et étudiantes internationaux, un bassin de recrutement prioritaire de l'Université de Moncton. Présentement, 84% des personnes inscrites au programme sont des étudiants internationaux. Généralement, les étudiants qui s'inscrivent à ce programme visent à faire carrière dans les institutions de leur pays d'origine ou encore dans des institutions internationales. Les postes visés exigent une solide formation de base en économie, mais également une importante composante de politiques publiques.

Les membres du département d'économie et de L'Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques ont une expérience internationale qui, mieux articulée, pourrait servir à accroître l'attrait du programme de spécialisation en économie pour les étudiants – autant internationaux que ceux originaires de la région – intéressés par une carrière à l'internationale. Mentions l'expérience de Donald Savoie qui a fait fonction de conseiller auprès de l'OCDE, de la Banque mondiale et des Nations Unies. Il a une expérience dans plusieurs pays en Asie, en Amérique latine, en Europe de l'est et en Afrique. Pierre-Marcel Desjardins a une expérience internationale comprenant plusieurs missions dans des pays tels que le Japon, le Bénin, Haïti et Cuba. Il a été conseillé pour le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) pendant plusieurs années et est présentement responsable du chantier « développement économique local » dans le cadre d'un projet à Cuba ayant obtenu un financement de près de 5 millions de dollars de l'ACDI.

Si la croissance des inscriptions en spécialisation en économie qu'on peut voir sur la figure 1 de la page 6 est surtout imputable à la venue de personnes de l'étranger, il est aussi nécessaire de revenir au taux de recrutement des années antérieures parmi les élèves des écoles secondaires du Canada atlantique et particulièrement du Nouveau-Brunswick. Depuis qu'il ne s'enseigne pratiquement plus d'économie au secondaire dans le secteur francophone de cette province, il n'y a presque plus d'élèves du secondaire qui s'inscrivent en économie dès leur première année à l'université. Or le programme d'économie au niveau secondaire est en cours de mise à jour au Nouveau-Brunswick. Pierre-Marcel Desjardins est la personne ressource pour cette mise à jour. Si l'on recommence à donner des cours d'économie au secondaire<sup>17</sup> on peut s'attendre à ce que plus d'élèves entament des études universitaires dans le domaine comme auparavant. De plus, le Baccalauréat international a demandé la reconnaissance des crédits pour des cours d'économie qu'apparemment on s'apprête à donner dans ce programme. Cet autre développement est très encourageant non seulement parce qu'il pourrait attirer des élèves, mais aussi parce qu'il rehausse le profil de la discipline mal connue dans les écoles francophones.

Les membres de l'unité participeront aux présentations que prépare l'Association des étudiants des sciences sociales en vue de faire connaître les disciplines dans les écoles secondaires de la

<sup>17</sup> L'un des anciens du programme de spécialisation en économie a été engagé à l'école Mathieu-Martin cet automne pour enseigner des cours d'économie. Cela faisait des années que l'on avait enseigné ce cours. Toutes les écoles secondaires anglophones de la région de Moncton donnent le cours d'économie.

région. De plus, comme auparavant, les membres de l'unité pourront effectuer des présentations quand invités dans les cours d'économie au niveau secondaire, offrant par le fait même une publicité pour le programme de spécialisation en économie à l'Université de Moncton à un public cible.

L'unité veut développer une stratégie de recrutement conçue pour les écoles francophones des maritimes afin d'informer les étudiants potentiels des bénéfices d'une formation en économie. Comme le Comité le disait, il est facile de montrer que les élèves qui s'orientent vers l'économie pourront espérer « assumer pleinement leur rôle de citoyen et de bien réussir dans une grande variété de carrières au sein de diverses sphères importantes de la société » tout en obtenant « des salaires très avantageux comparativement à d'autres disciplines » (*Rapport préliminaire* pp 2 et 3).

L'unité consultera les étudiants qui sont inscrits au programme de spécialisation en économie afin de mieux connaître leurs attentes et leurs défis. Dans son sondage auprès des anciens, leurs opinions avaient été sollicitées à ce sujet. Toutes ces réponses seront colligées pour mieux cibler les actions de l'UARD.

En plus de recruter à l'extérieur de l'Université, l'UARD doit s'assurer que la spécialisation attire des étudiantes et étudiants d'autres programmes qui ne veulent plus continuer leurs études dans ces domaines. Il y a un potentiel pas assez exploité, car peu d'étudiantes et étudiants des sciences transfèrent en économie comparativement à ailleurs<sup>18</sup>. C'est l'une des raisons qui motivent la création des programmes conjoints. D'ailleurs le développement du programme bidisciplinaire en mathématiques et économie avance très bien et une proposition en ce sens devrait être acheminée au CPR bientôt. Ce programme et d'autres semblables à l'avenir, seront une façon de rehausser le profil de la discipline.

Enfin, les étudiantes et étudiants de la majeure et de la spécialisation en économie ont accès à des bourses qui leur sont réservées. À l'avenir, de nouvelles bourses réservées aux personnes inscrites à la spécialisation en économie seront créées. Le financement ne proviendra pas des budgets de l'Université de Moncton, mais de l'extérieur.

## Conclusion

L'évaluation de la viabilité du programme de spécialisation en économie a identifié des faiblesses que l'UARD – économie reconnaît. Toutefois, l'unité estime que certaines défaillances de la spécialisation s'avèrent beaucoup moins importantes à la lumière d'information plus complète et précise que celle dont disposait le Comité ad hoc. Conséquemment, l'UARD s'est efforcé de fournir ce supplément d'information dans ce qui précède.

<sup>18</sup> "About one quarter of the students who switch into the economics major after having completed the principles course come from a math-intensive major (engineering, math, or physics)", Mumford (2011) p. 279. Malheureusement, des plus de 200 étudiantes et étudiants dans les cours de principes économiques cet automne seulement 5 proviennent des sciences.

En plus, l'UARD – économie espère avoir montré que les coûts associés à l'abandon de la spécialisation dépassent de loin les gains escomptés. Surtout si l'on tient compte des conséquences négatives qui seront subies par les étudiants et par la communauté acadienne en général.

Enfin l'unité espère que sa réponse plus étoffée à la question 43 démontre que les perspectives d'avenir du programme de spécialisation en économie sont intéressantes. Ce programme ne se démarque pas par un grand nombre d'inscriptions ou de diplômés. Toutefois, il y a de bonnes raisons de croire qu'il est possible de rétablir le taux de recrutement antérieur dans les écoles secondaires de la province. Allié à la croissance systématique du recrutement à l'étranger dont bénéficie le programme depuis plus de dix ans, l'avenir de la spécialisation est loin d'être sombre à cet égard.

De plus, l'unité espère qu'elle a démontré qu'elle a des moyens pour pallier les autres lacunes identifiées dans le rapport préliminaire. Elle a proposé des stratégies qu'elle serait heureuse de transformer en plan de relance si l'occasion lui était offerte. L'UARD – économie sollicite avec enthousiasme la possibilité de démontrer, après une période de temps raisonnable, que sa spécialisation est viable en fonction des objectifs de ce plan de relance et des autres objectifs que le Comité ad hoc pourrait ajouter.

## Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés

### Programme ciblé: Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie)

#### Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	3/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	3/3	oui
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômés/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		oui
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	3/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	2/3	oui

**Critères incontournables atteints = 2/2**

**Critères complémentaires atteints = 3/3**

#### Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/O puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	2/5	non

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011.		
a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000	5/5	oui
b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000	3/5	
c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000	5/5	
d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	s/o	
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargés et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	3/5	oui
Critère 3.6 (question 21): Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	1/3	non
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.		s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	2/3	oui
Critère 3.10 (question 26) :		
a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5	oui
b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5	

Critères incontournables atteints = 2/3

Critères complémentaires atteints = 2/5

**Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise.		s/o
Critère 4.2 (question 29): Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1 <sup>er</sup> cycle seulement).	5/5	oui

**Critère complémentaire atteint = 1/1**

**Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011. a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.) (questions 31, 32, 34 et 35) b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.) (questions 33, 34 et 35)	2/3 3/3	oui
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	2/5	non
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		non
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	1/3	non

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures.</p> <p>1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise :                      OUI_X_ NON ___ Parfois ___ (veuillez préciser, le cas échéant)</p> <p>2. Votre programme de majeure offre l'accès direct à la maîtrise :                      OUI ___ NON ___ Parfois ___ (veuillez préciser, le cas échéant).</p>		<p>oui</p> <p>s/o</p>
<p>Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2<sup>e</sup> cycle de l'Université de Moncton.</p>		s/o

**Critère incontournable atteint = 1/1**

**Critère complémentaire atteint = 1/4**

**Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Minimum attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.</p>	1/3	non

**Critère incontournable atteint = 0/1**

**Synthèse des résultats :**

Critères incontournables : 2 non atteints – 5 atteints

Critères complémentaires : 6 non atteints – 7 atteints

**Recommandation quant au futur de ce programme :**

1. Le maintien du programme dans son état actuel \_\_\_\_\_
2. Un plan de relance du programme \_\_\_\_\_
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme \_\_\_\_\_
4. L'abandon du programme \_\_\_X\_\_\_\_\_
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable \_\_\_\_\_